



RAPPORT ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Comité des âges
Rue Pierre Brossolette
59300 AULNOY LEZ VALENCIENNES

1.	PRESENTATION DU SIVU « COMITE DES AGES »	2
2.	LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE : la 1ere etape du cycle budgetaire.....	3
3.	LE CONTEXTE NATIONAL ET SON IMPACT SUR LE SIVU	4
3.1	CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE	4
3.2	LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2026.....	4
4.	LES PERSPECTIVES FINANCIERES DU COMITE DES AGES	7
4.1	L'évolution des dépenses de fonctionnement et de l'endettement sur la période 2019-2025 pour le budget principal « Comité des âges » :	7
4.2	Participation financière des communes :	9
4.2.1.	Détail des amortissements pris en charge par les communes membres :	9
4.2.2.	Répartition de la subvention historique commune de trith saint leger	9
4.2.3.	Participation des communes pour l'ANNEE 2026.....	10
4.3	Budget principal 2026 « Primitif » :	12
	Introduction.....	15
4.4	Les budgets annexes :	16
4.4.1.	Evolutions réglementaires en 2025	18
4.4.2	EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE.....	18
4.4.3.	Projections budgétaires 2025- estimation des résultats.....	18
4.4.4.	REPARTITION DES AGENTS DE L'ENSEMBLE DES BUDGETS ANNEXES	20
4.5.	budget annexe : CIG - MULTI SERVICES ET ETABLISSEMENTS	24
4.6.	budget annexe : SAD Mixte (regroupement du SAAD, SSIAD et ESAD)	25
	Le Service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) :	25
	La restauration à domicile :	26
	Le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) :	27
	L'Équipe Spécifique Alzheimer à Domicile :	27
4.7.	budgets annexes « EHPAD Harmonie » et « EHPAD les godenettes » :	28
	Budget annexe : EHPAD Harmonie :	28
	Budget annexe : EHPAD Les Godenettes :	30
4.8.	budget annexe « RESIDENCE AUTONOMIE LES HEURES CLAIRES » :	32
4.9.	Budget annexe « La résidence autonomie Arthur Musmeaux » :	33
4.10.	Budgets annexes des accueils de jour « La Relaiance » et « Yokoso »	35
4.11.	Budget annexe service habitat inclusif: « LA HOUBLONNIERE »	37
4.12.	Tableau regroupant l'ensemble des budgets annexes 2026 - PRIMITIF.....	38
5.	L'absentéisme au 30/09/2025	46

1. PRESENTATION DU SIVU « COMITÉ DES AGES »

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 059-245900287-20251118-D2025042-DE

Nombre de communes	16 communes
Nombre d'habitants	55882 habitants
Nombre d'agents au 31/12/2023	1 agent (titulaire) pour le SIVU « Comité des AGES » Pour les établissements et services
Établissements pour personnes âgées dépendantes	EHPAD « Harmonie » : 55 lits dont 1 PASA de 14 places EHPAD « Les Godenettes » : 65 lits dont 1 PASA de 14 places
Établissements pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer et/ou apparentée	Accueil de jour « La Relaiance » : 14 places Accueil de jour « Yokoso » : 12 places
Résidence autonomie	Les Heures Claires : 46 appartements (TI) et 3 appartements (TII) Arthur Musmeaux : 63 T1 bis, 14 T2 à Raismes
SAD MIXTE	SAAD : (service d'accompagnement et d'aide à domicile) Prestataire Restauration à domicile SSIAD (service de soins infirmiers à domicile) Et son Équipe Spécialisée Alzheimer
Service habitat inclusif	La Maison'âge « La Houblonnière »

L'arrêté préfectoral du 18 décembre 2014 a approuvé les statuts du S.I.V.U. « Comité des Ages du Pays Trithois » issu de la transformation du S.I.V.O.M. de Trith Saint Léger et environs. Il est doté de la personnalité morale et a pour compétence, l'instruction, la construction, la mise en œuvre, la gestion des équipements sociaux et médico-sociaux relevant de l'article L.312-1 alinéas 6 et 7 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Dans le cadre de cette transformation, le S.I.V.U. a créé un Centre Intercommunal de Gériatrie pour la gestion de ses établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Le S.I.V.U. est administré par un comité syndical composé de délégués issus des communes membres. Il règle par ses délibérations les affaires du syndicat dans le cadre de la compétence déléguée.

Le S.I.V.U. dispose d'un budget principal et d'un budget annexe pour l'exercice de sa compétence sociale et médico-sociale :

- Le budget principal est géré sous la nomenclature comptable M57 (depuis le 1^{er} janvier 2024).
- Les budget annexes sont gérés sous la nomenclature comptable M22.

Les principales recettes du budget principal sont les suivantes :

- Participation financière des communes adhérentes
- Subventions de l'Etat, d'organismes publics ou d'organismes privés dans le cadre du financement d'un service social ou médico-social,

Les principales recettes du budget annexes sont les suivants :

- Participation des bénéficiaires des services sociaux et médico-sociaux,
- Dotation des autorités de tarifications (Département et ARS)
- Subventions d'organismes publics ou privés

À compter du 1er janvier 2026, le SIVU disposera donc de huit budgets annexes permettant un suivi comptable et financier individualisé des établissements et services.

Le budget annexe « CIG » conservera une fonction transversale : il retracera les dépenses de personnel des agents non spécifiquement rattachés à un établissement, notamment les personnels administratifs, techniques ou de direction intervenant sur plusieurs structures. Ces dépenses feront l'objet d'une clé de répartition interne fondée sur le temps de travail ou la charge effective d'activité. Des écritures comptables croisées permettront d'assurer la régularisation des mises à disposition et de garantir la sincérité des comptes consolidés de l'ensemble des structures gérées.

2. LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

1ERE ETAPE DU CYCLE BUDGETAIRE

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité, préalablement au vote du budget primitif.

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, des départements, des communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L.2312-1 du CGCT pour les communes).

Toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité. L'article 107 de la Loi Notre complète les règles relatives au DOB ; il doit désormais faire l'objet d'un rapport sur :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre.
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses ; présentation, le cas échéant, des autorisations de programme en cours ou à créer.
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

Nouvelle obligation depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022 : Faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin. Dans les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI et syndicats mixtes de plus de 10 000 habitants qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants, et les départements, le rapport comporte également les informations relatives :

- À la structure des effectifs ;
- Aux dépenses de personnel, comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- À la durée effective du travail.

Le DOB est acté par une délibération de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote. Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

3. LE CONTEXTE NATIONAL ET SON IMPACT SUR LE SIVU

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 059-245900287-20251118-D2025042-DE

3.1 CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE

L'année 2025 s'inscrit dans un contexte économique marqué par un ralentissement de la croissance et une contrainte budgétaire accrue. Selon la *Banque de France* et l'*INSEE*, la croissance du produit intérieur brut s'établit à **+0,7 %**, traduisant une activité modérée, portée principalement par la consommation publique alors que l'investissement privé reste atone. L'inflation se stabilise à **2,5 %** en moyenne annuelle après les fortes tensions de 2023, mais continue d'affecter les prix des services et de l'alimentation.

Le marché du travail demeure relativement stable avec un **taux de chômage de 7,4 %**, sans véritable dynamique de création d'emplois dans le secteur privé. Sur le plan des finances publiques, le déficit de l'État atteint **5,4 % du PIB**, et la dette publique avoisine **3 300 milliards d'euros**, soit environ **111 % du PIB** (*Cour des comptes*, 2025). Les **charges d'intérêts** sur la dette augmentent sensiblement, atteignant près de **59 milliards d'euros**, sous l'effet de la remontée des taux d'emprunt à long terme, évalués à **3,2 %** pour l'OAT à 10 ans (*Banque de France*).

Face à ce contexte, la politique budgétaire nationale reste orientée vers la **maîtrise de la dépense publique** et la **réduction progressive du déficit**, tout en maintenant un soutien ciblé aux priorités gouvernementales : **transition écologique, santé, autonomie et pouvoir d'achat des ménages modestes**. Le *Projet de loi de finances pour 2025* confirme cette trajectoire, en prévoyant un effort de redressement progressif des comptes publics et un maintien des concours financiers de l'État aux collectivités à un niveau stable en valeur, mais en recul réel compte tenu de l'inflation.

Ainsi, l'année 2025 se caractérise par un environnement économique globalement contraint, où la prudence budgétaire s'impose à l'ensemble des acteurs publics. Cette situation pèse sur les marges de manœuvre des collectivités territoriales, qui doivent composer avec la hausse de leurs charges de fonctionnement et la stagnation des dotations, tout en poursuivant leurs investissements prioritaires dans la transition énergétique et la modernisation des services publics locaux.

3.2 LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2026

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2026, présenté en septembre 2025 et confirmé par le gouvernement du Premier ministre Sébastien LECORNU, conserve la trajectoire de redressement des finances publiques engagée en 2024 tout en opérant plusieurs ajustements politiques et sociaux.

L'objectif général reste de ramener le déficit public à **4,7 % du PIB** en 2026, contre **5,4 %** en 2025, et d'amorcer un retour sous les **3 %** d'ici 2029. La croissance prévisionnelle est fixée à **+1 %**, et la dette publique devrait se stabiliser autour de **111 % du PIB**. Le Gouvernement maintient un volume global d'économies de **30 milliards d'euros**, dont **17 milliards** sur les dépenses et **13 milliards** sur les recettes, tout en rééquilibrant la répartition des efforts entre l'État, les opérateurs et les collectivités territoriales.

1. MESURES ET AJUSTEMENTS INTRODUIITS PAR LE NOUVEAU PREMIER MINISTRE

- Abandon de la suppression de deux jours fériés prévue dans la première version du budget ;
- Confirmation de la stabilisation en valeur de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) ;
- Renforcement du Fonds vert, doté de **1,3 milliard d'euros (+300 M€)** pour soutenir la transition écologique ;
- Priorisation des investissements dans les services publics de proximité (écoles, santé, dépendance).

2. PRIORITÉS BUDGÉTAIRES NATIONALES

Les priorités budgétaires de l'État sont reconduites : transition écologique, revalorisation salariale des métiers du soin, éducation, sécurité et défense publique et modernisation de l'action de l'État.

Envoyé en préfecture le 19/11/2025

Reçu en préfecture le 19/11/2025

Publié le

et énergétique, santé, agriculture et
SLO
ainsi que maîtrise de la dépense
ID : 059-245900287-20251118-D2025042-DE

3. IMPACT SUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Pour les collectivités territoriales, le PLF 2026 confirme un objectif d'économie de 5,3 milliards d'euros hors charge de la dette, mais cet effort doit être réparti selon la taille et la capacité financière des collectivités, dans une logique de « pacte de confiance budgétaire ». Les concours financiers de l'État restent globalement stables, mais leur pouvoir d'achat continue de s'éroder avec l'inflation.

4. SECTEUR MÉDICO-SOCIAL

Le budget 2026 s'appuie sur la programmation pluriannuelle de la CNSA : poursuite de la revalorisation salariale du socle Ségur, consolidation du plan ESMS numérique, et soutien ciblé à la rénovation énergétique et à la modernisation du bâti. La progression des crédits demeure contenue, ce qui impose aux établissements publics et aux SIVU de maintenir une gestion prudente et une priorisation stricte des investissements.

5. CONCLUSION

Le PLF 2026 version LECORNU traduit une continuité budgétaire encadrée par une volonté de stabilité sociale : recentrage sur les priorités essentielles, allègement des mesures controversées et préservation des soutiens à la transition écologique et médico-sociale.

Sources : ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique – budget.gouv.fr ; Vie-publique.fr ; Public Sénat ; Info.gouv.fr ; Reuters (septembre 2025).

BUDGET PRINCIPAL

COMITE DES AGES

4. LES PERSPECTIVES FINANCIERES DU COMITE DES AGES

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 059-245900287-20251118-D2025042-DE

4.1 L'évolution des dépenses de fonctionnement et de l'endettement sur la période 2019-2025 pour le budget principal « Comité des âges » :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (provisoire)
011 - Charges à caractère général	13 323,24	14 952,19	9 470,05	5 585,91	7 877,51	26 860,25	13 832,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	120 389,32	41 868,57	45 289,37	46 367,36	46 695,44	47 534,48	50 010,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 466,00	4 800,00	20 733,34	21 957,87	25 830,96	26 564,60	30 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	250 905,21	251 666,60	283 339,01	486 868,09	383 118,01	574 146,70	284 311,00
66 - Charges financières	14 548,87	6 655,90					
67 - Charges spécifiques				292,52	95 419,80		
Total dépenses	404 632,64	319 943,26	358 831,77	561 071,75	558 941,72	675 106,03	378 153,00
RECETTES	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (provisoire)
013 - Atténuations de charges			146,53				
002 - Résultat de fonctionnement reporté							
042 - Opération d'ordre de transfert en sections							6 959,02
74 - Dotations et participations	443 631,93	447 674,19	447 903,38	447 579,90	446 349,38	445 449,89	443 482,87
75 - Autres produits de gestion courante	0,86	2,05	0,38	1,35	0,06	29 337,25	760,00
77 - Produits exceptionnels					256 890,44		
Total recettes	443 632,79	447 676,24	448 050,29	447 581,25	703 239,88	474 787,14	451 201,89
Résultats exercice	39 000,15	127 732,98	89 218,52	-113 490,50	144 298,16	-200 318,89	73 048,89
Résultats cumulés		127 732,98	216 951,50	103 461,00	247 759,16	47 440,27	120 489,16
SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (provisoire)
21 - Immobilisations corporelles			12 245,35	12 616,03	4 469,52	39 194,58	50 055,21
040 - Opération d'ordre de transfert entre sections							6 959,02
Total dépenses			12 245,35	12 616,03	4 469,52	39 194,58	57 014,23
RECETTES	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (provisoire)
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	136 598,51	172 432,37	216 232,48	224 720,47	234 062,31	257 432,48	245 286,84
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 466,00	4 800,00	20 733,34	21 957,87	25 830,96	26 564,60	26 716,83
10 - dotations, fonds divers et réserves	30 367,86	39 000,05			2 008,73	484,34	733,18
13 - Subvention d'investissement							20 500,00
Total recettes	172 432,37	216 232,42	236 965,82	246 678,34	261 902,00	284 481,42	293 236,85
Résultats exercice	172 432,37	216 232,42	224 720,47	234 062,31	257 432,48	245 286,84	236 222,62
EVOLUTION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE PAR HABITANT 2019 - 2025							
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Participation communale par habitant	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €

CHARGES DE PERSONNEL DU BUDGET PRINCIPAL DU S.I.V.U. :

Le S.I.V.U. « Comité des Ages du Pays Trithois » emploie un agent comptable à temps complet en charge de la gestion des écritures comptables du syndicat. Il est titulaire du grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe. Ses fonctions principales consistent à assurer la saisie comptable des dépenses et recettes de l'établissement.

	2021	2022	2023	2024	2025
Évolution des dépenses du personnel	43 946.54€	47 081.89€	47 762.16€	48 685.26€	48 767€

Au cours de la période de 2020-2025, la rémunération brute chargée de l'agent comptable a progressé de 22.33% en 2025, le taux de cotisation de la CNRACL a subi une majoration de 3 points (27.65% à 30.65%).

*PARTICIPATION
FINANCIERE DES
COMMUNES ET BUDGET
PRIMITIF 2026*

4.2 Participation financière des communes :

4.2.1. DÉTAIL DES AMORTISSEMENTS PRIS EN CHARGE PAR LES COMMUNES MEMBRES :

Envoyé en préfecture le 19/11/2025

Reçu en préfecture le 19/11/2025

Publié le

LES MEMBRES :



ID : 059-245900287-20251118-D2025042-DE

Code fiche bien	Numéro inventaire	Désignation	Montant	Compte	Section	Sens	Exercice
1992-1	19920001	TRAVAUX	2 419,73 €	68112	Fonctionnement	Dépense	2026
1992-2	19920002	DIVERS	751,31 €	68112	Fonctionnement	Dépense	2026
1995-1	19950001	DIVERS	46,32 €	68112	Fonctionnement	Dépense	2026
1990-2	19900002	TRAVAUX	2 001,01 €	68112	Fonctionnement	Dépense	2026
1991-2	19910002	TRAVAUX	253,42 €	68112	Fonctionnement	Dépense	2026
1991-3	19910003	ELECTRICITE	340,10 €	68112	Fonctionnement	Dépense	2026
1993-1	19930001	DIVERS	1 282,39 €	68112	Fonctionnement	Dépense	2026
1982-3	19820003	DIVERS	55,78 €	68112	Fonctionnement	Dépense	2026
1989-1	19890001	TRAVAUX	135,92 €	68112	Fonctionnement	Dépense	2026
1985-1	19850001	DIVERS	91,07 €	68112	Fonctionnement	Dépense	2026
1988-2	19880002	TRAVAUX	452,01 €	68112	Fonctionnement	Dépense	2026
1998-1	19980001	DIVERS	126,05 €	68112	Fonctionnement	Dépense	2026
TOTAL			7 955,11 €				

Montant de la dotation aux amortissements 2026 : 7 955,11 €

Répartition de la prise en charge : 50 % Comité des Ages du Pays Trithois 3 977,56 €

50 % pour les communes membres 3 977,55 €

Règle de répartition de la part à charge communale : 50 % selon la population

50 % selon le potentiel financier de la commune

Les statuts du SIVU "Comité des Ages" prévoient que les communes adhérentes participent au financement de la dotation aux amortissements du syndicat à hauteur de 50 % repartis suivante la règle suivante :

- 50% répartis en fonction du nombre d'habitants de chaque commune adhérente,
- 50 % repartis en fonction du potentiel financier de chaque commune adhérente.

Les amortissements ne concernent que les travaux ou les biens acquis avant l'année 2000. Les communes de Monchaux sur Ecaillon, Petite-Forêt et Raismes sont exonérées de cette participation compte tenu de leur intégration au périmètre du SIVU après 2000.

4.2.2. RÉPARTITION DE LA SUBVENTION HISTORIQUE COMMUNE DE TRITH SAINT LEGER

Détail de la ventilation de la subvention historique de Trith Saint Léger	Répartition des éléments de rémunération du personnel du CIG	Coût 2025 (estimation fin octobre)	Répartition de la compensation historique de Trith Saint Léger	Montant à la charge du budget annexe CIG
	Prime de fin d'année	404 761,00 €	108 118,43 €	296 642,57 €
	Régime indemnitaire	484 557,00 €	77 166,00 €	407 391,00 €
	Participation aux mutuelles	22 872,00 €	11 120,00 €	11 752,00 €
	Subvetion COS du personnel	60 000,00 €	47 514,00 €	12 486,00 €
	TOTAL	972 190,00 €	243 918,43 €	728 271,57 €

4.2.3. PARTICIPATION DES COMMUNES POUR L'ANNEE 2026

Envoyé en préfecture le 19/11/2025

Reçu en préfecture le 19/11/2025

Publié le

à 3,50 €, demeure inchangé depuis
ID : 059-245900287-20251118-D2025042-DE

Le montant de la participation communale par habitant, actuellement fixé à l'exercice 2019.

Cette stabilité, bien que favorable aux budgets communaux, ne tient plus compte de l'évolution réelle des charges supportées par le SIVU au cours des dernières années.

Depuis 2019, le SIVU a enregistré une augmentation de 22,33 % de ses charges de personnel, représentant un surcoût d'environ 10 000 € sur le seul exercice 2025.

Cette évolution résulte principalement de :

- la revalorisation du point d'indice de la fonction publique territoriale, intervenue à plusieurs reprises depuis 2022 ;
- la progression mécanique des carrières des agents titulaires et contractuels ;
- l'augmentation du coût des charges sociales et contributions obligatoires (CNFPT, CNRACL, URSSAF, etc.).

Parallèlement, les autres postes de dépenses connaissent également une hausse sensible liée à l'inflation. Dans ce contexte, le maintien d'une participation communale à un niveau constant depuis six exercices crée un déséquilibre croissant entre les charges supportées par le SIVU et les recettes perçues.

Afin de maintenir le niveau de financement partiel du budget annexe CIG, une revalorisation de la participation communale par habitant apparaît aujourd'hui nécessaire et justifiée.

Cette réévaluation permettrait :

- de compenser partiellement la hausse des charges de personnel et de fonctionnement ;
- de garantir la continuité et la qualité des services rendus, sans altérer le financement des actions à vocation sociale et médico-sociale.

Une actualisation raisonnable du montant de la participation communale permettrait maintenir les recettes du SIVU à un niveau correspondant à ces dépenses (voir tableau d'actualisation).

PARTICIPATION DES COMMUNES POUR L'ANNEE 2026 (3,50€ par habitant)								Envoyé en préfecture le 19/11/2025 Reçu en préfecture le 19/11/2025 Publié le				REVALORISATION S'LOW	
Communes	Population municipale au 01/01/2025 *	Potentiel financier	Contribution au fonctionnement du Comité des Ages du Pays Trithois		Participation à la prise en charge partielle des amortissements du C.I.G.		Montant de la participation communale		Variation 2025/2024	Augmentation de 0,25 cts/habitant	Augmentation de 0,50 cts/habitant		
			2024	2025	2024	2025	2024	2025					
Artres	1 073	965 886	3 755,50 €	3 755,50 €	86,72 €	87,40 €	3 842,22 €	3 842,90 €	0,68 €	4 023,75 €	4 292,00 €		
Aulnoy-lez-Valenciennes	7 125	8 196 080	24 937,50 €	24 937,50 €	640,38 €	638,25 €	25 577,88 €	25 575,75 €	-2,13 €	26 718,75 €	28 500,00 €		
Famars	2 459	2 468 392	8 606,50 €	8 606,50 €	207,68 €	208,57 €	8 814,18 €	8 815,07 €	0,89 €	9 221,25 €	9 836,00 €		
Haulchin	2 307	3 365 940	8 074,50 €	8 074,50 €	230,23 €	229,80 €	8 304,73 €	8 304,30 €	-0,43 €	8 651,25 €	9 228,00 €		
Hérin	4 176	4 612 690	14 616,00 €	14 616,00 €	364,95 €	367,87 €	14 980,95 €	14 983,87 €	2,92 €	15 660,00 €	16 704,00 €		
Maing	3 970	4 047 063	13 895,00 €	13 895,00 €	334,22 €	338,74 €	14 229,22 €	14 233,74 €	4,52 €	14 887,50 €	15 880,00 €		
Monchaux-sur-Écaillon	583		2 040,50 €	2 040,50 €	0,00 €	0,00 €	2 040,50 €	2 040,50 €	0,00 €	2 186,25 €	2 332,00 €		
Petite-Forêt	5 058		17 703,00 €	17 703,00 €	0,00 €	0,00 €	17 703,00 €	17 703,00 €	0,00 €	18 967,50 €	20 232,00 €		
Prouvy	2 202	3 963 204	7 707,00 €	7 707,00 €	243,02 €	243,73 €	7 950,02 €	7 950,73 €	0,71 €	8 257,50 €	8 808,00 €		
Quérénaing	863	787 433	3 020,50 €	3 020,50 €	69,89 €	70,64 €	3 090,39 €	3 091,14 €	0,74 €	3 236,25 €	3 452,00 €		
Raismes	12 140		42 490,00 €	42 490,00 €	0,00 €	0,00 €	42 490,00 €	42 490,00 €	0,00 €	45 525,00 €	48 560,00 €		
Rouvignies	658	2 579 432	2 303,00 €	2 303,00 €	119,18 €	118,17 €	2 422,18 €	2 421,17 €	-1,01 €	2 467,50 €	2 632,00 €		
La Sentinelle	3 140	4 397 257	10 990,00 €	10 990,00 €	304,35 €	306,80 €	11 294,35 €	11 296,80 €	2,45 €	11 775,00 €	12 560,00 €		
Thiant	2 963	4 462 993	10 370,50 €	10 370,50 €	301,25 €	299,69 €	10 671,75 €	10 670,19 €	-1,56 €	11 111,25 €	11 852,00 €		
Trith-Saint-Léger	6 062	20 424 984	21 217,00 €	21 217,00 €	988,50 €	980,17 €	22 205,50 €	22 197,17 €	-8,33 €	22 732,50 €	24 248,00 €		
Verchain-Maugré	1 103	927 609	3 860,50 €	3 860,50 €	87,07 €	87,72 €	3 947,57 €	3 948,22 €	0,65 €	4 136,25 €	4 412,00 €		
Total	55 882	61 198 963	195 587,00	195 587,00	3 977,45	3 977,55	199 564,45	199 564,55	0,11 €	209 557,50	223 528,00		
* La population communale sera actualisée après publication des chiffres INSEE 2026										13 970,50 €	27 941,00 €		
Trith-Saint-léger	Versement d'une compensation historique aux avantages acquis du personnel						243 918,43 €						

4.3 Budget principal 2026 « Primitif » :

Envoyé en préfecture le 19/11/2025

Reçu en préfecture le 19/11/2025

Publié le



ID : 059-245900287-20251118-D2025042-DE

Fonctionnement - Dépenses	Pour budget précédent	Budget primitif 2026
011 - Charges à caractère général	22 632,00	13 900,00
60624 - Fournitures non stockées - Produits de traitement	1 500,00	0,00
60628 - Fournitures non stockées - Autres fournitures non stockées	832,00	900,00
6064 - Fournitures non stockées - Fournitures administratives	1 000,00	1 200,00
6228 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	3 000,00	3 000,00
6231 - Annonces et insertions	5 000,00	2 000,00
6232 - Fêtes et cérémonies	1 000,00	1 000,00
6234 - Réceptions	1 000,00	1 000,00
6238 - Publicité, publications, relations publiques - Divers	4 500,00	0,00
6251 - Voyages, déplacements et missions	1 300,00	1 300,00
628722 - Remboursements de frais aux BA et régies dotés perso morale	3 500,00	3 500,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	49 020,00	51 380,00
6331 - Versement mobilité	450,00	450,00
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	110,00	130,00
6336 - Cotisations au CNFPT et au CDGFPT	190,00	250,00
6338 - Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	250,00	200,00
64111 - Personnel titulaire - Rémunération principale	25 500,00	26 000,00
64112 - Personnel titulaire - SFT et indemnité de résidence	320,00	300,00
64113 - Personnel titulaire - NBI	450,00	600,00
64118 - Personnel titulaire - Autres indemnités	11 000,00	12 000,00
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	4 800,00	4 200,00
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	5 900,00	7 200,00
6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux	50,00	50,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 717,00	30 550,00
6811 - Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	26 717,00	30 550,00
65 - Autres charges de gestion courante	392 553,27	465 203,00
65311 - Indemnités de fonction (élus)	28 000,00	28 000,00
65313 - Cotisations de retraite (élus)	2 800,00	3 000,00
65314 - Cotisations de sécurité sociale - part patronale (élus)	1 400,00	1 400,00
6538 - Autres organismes	300,00	
65736211 - Subv. de fonct. aux BA et régies admin. non dotés perso morale	0,00	196 405,00
657381 - Subventions de fonctionnement aux autres éta publics locaux	280 863,27	188 884,00
65748 - Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	79 190,00	47 514,00
65888 - Autres charges diverses de gestion courante	0,00	
Total	490 922,27	561 033,00

Fonctionnement - Recettes	Pour mémoire budget précédent	Budget primitif 2026
002 - Résultat de fonctionnement reporté	47 440,27	115 489,00
002 - Résultat de fonctionnement reporté	47 440,27	115 489,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	2 062,00
777 - Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cpte résult	0,00	2 062,00
74 - Dotations et participations	443 482,00	443 482,00
747888 - Autres	443 482,00	443 482,00
75 - Autres produits de gestion courante	0,00	0,00
75888 - Autres produits divers de gestion courante	0,00	0,00
Total	490 922,27	561 033,00

Résultat prévisionnel de fonctionnement	0,00	0,00
--	-------------	-------------

Investissement - Dépenses	Pour mémoire budget précédent	Budget primitif 2026
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	2 062,00
13913 - Subv. inv. actifs amort. - Départements	0,00	2 062,00
21 - Immobilisations corporelles	272 003,84	237 993,00
2154 - Voies navigables	0,00	
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	182 003,84	150 000,00
2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	50 000,00	50 000,00
21828 - Autres matériels de transport	30 000,00	30 000,00
21838 - Autre matériel informatique	10 000,00	7 993,00
2188 - Autres immobilisations corporelles	0,00	
Total	272 003,84	240 055,00

Investissement - Recettes	Pour mémoire budget précédent	Budget primitif 2026
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	245 286,84	209 505,00
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	245 286,84	209 505,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 717,00	30 550,00
2804181 - Amort. subv org.publics divers-Biens mobiliers, matériel, études	1 000,00	1 000,00
280421 - Amort. subv. pers. droit privé-Biens mobiliers, matériel, études	14 933,51	15 000,00
28141 - Amort. constructions sur sol d'autrui - Bâtiments publics	966,35	1 000,00
28158 - Amort. autres installations, matériel et outillage techniques	1 092,48	4 200,00
28181 - Amort. installations générales, agencements, aménagements divers	446,95	500,00
281838 - Amort. autre matériel informatique	6 746,44	6 750,00
281848 - Amort. autres matériels de bureau et mobiliers	1 531,27	2 100,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
10222 - FCTVA	0,00	
13 - Subventions d'investissement	0,00	0,00
1313 - Subv. transf. Départements	0,00	
Total	272 003,84	240 055,00
Résultat prévisionnel d'investissement	0,00	0,00

BUDGETS ANNEXES 2026

Depuis l'exercice 2015, conformément à l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2014, le budget annexe « CIG » retrace, de manière globale, l'ensemble des écritures comptables relatives aux établissements et services relevant de son périmètre d'activité.

Il regroupe actuellement :

- 2 EHPAD « Harmonie » et « Les Godenettes »,
- 2 résidences autonomie « Les Heures Claires » et « Arthur Musmeaux »
- 2 accueils de jour autonomes « La Relaiance » et « Yokoso »,
- 1 service d'interventions à domicile « SAD Mixte »
- 1 service d'habitat inclusif « La Houblonnière ».

Cette structuration budgétaire globalisée, bien que fonctionnelle à l'origine, ne permettait pas un suivi comptable suffisamment détaillé par établissement. En dépit de l'existence d'une comptabilité analytique interne, le suivi demeurait partiel et ne permettait pas de reconstituer les éléments du bilan comptable propre à chaque structure.

Cette organisation limitait la capacité d'analyse financière, la mesure de la performance économique et la transparence dans la présentation des comptes.

Lors de son contrôle réalisé en 2021, la Chambre Régionale des Comptes a, dans le cadre de ses rappels au droit, invité le SIVU à se conformer aux dispositions de l'article R. 314-78 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF). Cet article impose, pour chaque activité sociale ou médico-sociale, la tenue d'un budget annexe distinct afin d'assurer la traçabilité et la sincérité des comptes.

À la suite de cette observation, une concertation a été engagée, récemment, entre la collectivité, la sous-préfecture, la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFiP) et le Service de Gestion Comptable (SGC). Il a été convenu d'engager, à compter du 1er janvier 2026, une mise en conformité complète de la structure budgétaire et comptable du budget annexe « CIG » par la création de budgets annexes individualisés pour chaque établissement et service social ou médico-social.

Cette démarche a été validée par les services de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et du Département du Nord, en leur qualité d'autorités de tarification et de contrôle. Ces autorités ont expressément demandé l'élaboration d'un budget annexe distinct pour chacune des entités existantes.

La structuration budgétaire applicable au 1er janvier 2026 sera donc la suivante :

- un budget annexe pour l'EHPAD « Harmonie » ;
- un budget annexe pour l'EHPAD « Les Godenettes » ;
- un budget annexe pour la résidence autonomie « Les Heures Claires » ;
- un budget annexe pour la résidence autonomie « Arthur Musmeaux » ;
- un budget annexe pour l'accueil de jour autonome « La Relaiance » ;
- un budget annexe pour l'accueil de jour autonome « Yokoso » ;
- un budget annexe pour le service d'aide et d'accompagnement à domicile mixte ;
- un budget annexe pour le service d'habitat inclusif « La Houblonnière ».

Conformément à l'article 11 des statuts du syndicat, le Comité Syndical du SIVU des Âges du Pays Trithois sera saisi pour présentation et validation de cette nouvelle structuration. Cet article prévoit en effet que le SIVU « se garde la possibilité de créer d'autres budgets annexes, autres que celui du CIG, par simple délibération du Comité Syndical ».

4.4 Les budgets annexes :

L'année budgétaire 2026 constituera une étape majeure pour le Centre Intercommunal de la Gironde (CIG). Elle sera marquée par l'individualisation des comptes par établissements et services dans le cadre du budget annexe.

Cette démarche vise à renforcer la transparence financière et à disposer d'une lecture fidèle des résultats de chaque entité.

Création de budgets annexes :

Au total, huit budgets annexes seront créés. Chaque budget retracera les opérations comptables et financières propres à l'établissement ou au service concerné.

Cette individualisation permettra :

- d'obtenir une image précise des résultats comptables et financiers,
- d'améliorer le pilotage budgétaire,
- de préparer la mise en place d'une gestion autonome pour chaque structure.

Il est à noter que le budget annexe CIG poursuivra partiellement son activité et supportera les dépenses de personnel pour les agents (administratif, techniques et soignants) ventilés sur plusieurs établissements ou services. Les entités bénéficiaires reverseront au budget CIG leur quote part selon le temps de mise à disposition.

Reconstitution des bilans par entité :

Au cours de l'exercice 2026, un travail de reconstitution de l'actif et du passif de chaque établissement et service sera réalisé. Cette opération sera conduite en partenariat avec la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFiP) et le Service de Gestion Comptable (SGC) de Wallers.

L'objectif est de disposer, au 31 décembre 2026, de bilans financiers complets et de comptes de gestion individualisés pour chacune des huit entités.

Perspective d'évolution :

Cette démarche d'individualisation s'inscrit dans une perspective d'évolution structurelle. Elle préparera la création future d'Établissements Publics Autonomes (EPA), conformément aux dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), notamment les articles L.315 et suivants, qui prévoient la possibilité pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux de disposer d'une personnalité juridique propre et d'une autonomie financière.

À terme, cette transformation permettra :

- de renforcer la responsabilité de gestion des établissements,
- d'assurer une meilleure traçabilité des financements publics,
- de garantir une adéquation renforcée entre les besoins opérationnels et les moyens financiers.

Prévisions budgétaires 2026 :

Les prévisions budgétaires 2026 tiennent compte des recettes notifiées en 2025 pour l'exercice suivant et sont incluses dans le budget prévisionnel présenté lors de la réunion du 16 octobre 2025. Elles feront l'objet d'une décision modificative après réception des différents arrêtés de tarification établis par les autorités de tarification. Un contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens a été signé, en 2025, entre la collectivité et les autorités de tarification pour les établissements suivants :

- EHPAD Harmonie
- EHPAD Les Godenettes
- AJA La Relaiance
- AJA Yokoso

Ce document fixe, sur une base pluriannuelle, les objectifs ainsi que les ressources financières permettant une gestion plus stratégique et anticipée de l'offre médico-sociale de son périmètre.

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 059-245900287-20251118-D2025042-DE
S²LO

En outre, le budget CIG de l'ensemble des établissements et services est passé en mode EPRD (Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses) depuis le 01/01/2018 avec déséquilibre autorisé.

Les EPRD 2026 seront établis après réception des arrêtés de tarification et présentés au comité syndical lors du vote de la décision modificative.

4.4.1. EVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES EN 2025

Envoyé en préfecture le 19/11/2025

Reçu en préfecture le 19/11/2025

Publié le

ID : 059-245900287-20251118-D2025042-DE



Janvier 2025 : augmentation de 3 points de la cotisation patronale CNRACL

La valeur du SMIC 2025 reste inchangée et demeure fixée à 11.88€ soit 1 801.80€ pour un brut mensuel à temps complet.

La valeur mensuelle du point d'indice de la rémunération des fonctionnaires reste inchangée à 4.92€

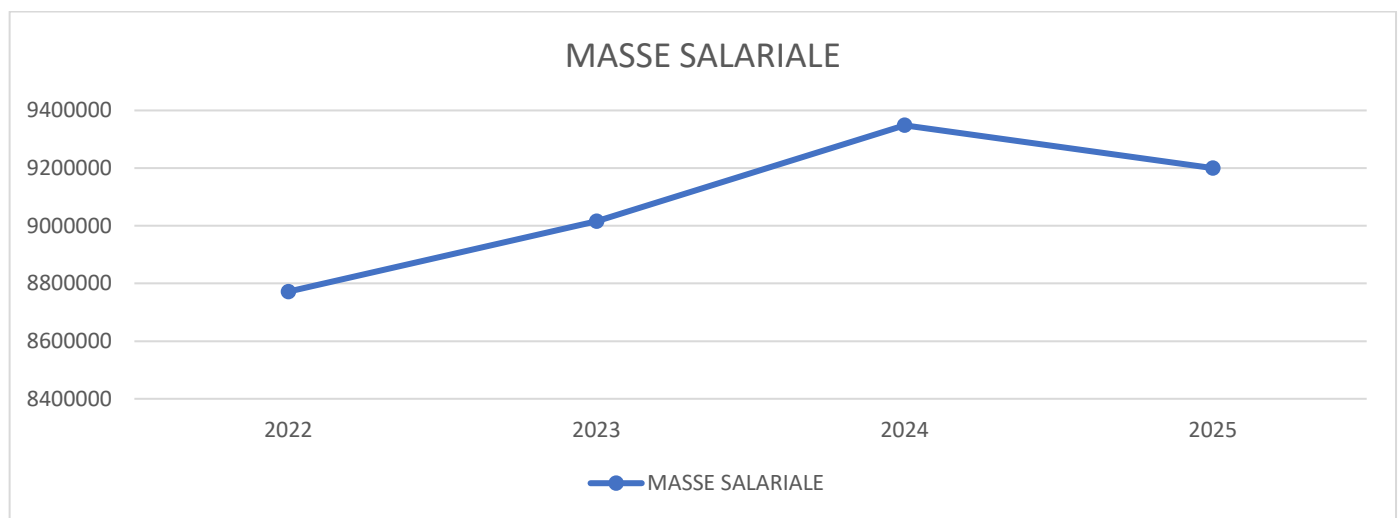
4.4.2 EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE

	2022	2023	2024	2025
MASSE SALARIALE	8 771 802,29€	9 015 578,62€	9 348 414,96€	9 200 000,00€

+ 243 776.33€

+ 332 836.34€

-148 414.96€



4.4.3. PROJECTIONS BUDGÉTAIRES 2025- ESTIMATION DES RÉSULTATS

DEPENSES	HARMONIE	LES GODENETTES	LES HEURES CLAIRES	ARTHUR MUSMEAUX	LA RELAILLIANCE	YOKOSO	SAD MIXTE	LA HOUBLONNIERE	TOTAL
GROUPE I - Dépenses afférentes	467 690,00	578 900,00	217 735,00	368 250,00	16 550,00	32 350,00	407 779,00	8 050,00	2 097 304,00
GROUPE II - Dépenses afférentes	2 308 620,00	2 445 705,00	355 360,00	359 610,00	220 080,00	189 789,00	3 205 184,50	46 800,00	9 131 148,50
GROUPE III - Dépenses afférentes	403 512,18	642 314,84	128 825,36	327 942,18	49 718,44	55 477,89	163 684,71	11 422,62	1 782 898,22
TOTAL	3 179 822,18	3 666 919,84	701 920,36	1 055 802,18	286 348,44	277 616,89	3 776 648,21	66 272,62	13 011 350,72
RECETTES	HARMONIE	LES GODENETTES	LES HEURES CLAIRES	ARTHUR MUSMEAUX	LA RELAILLIANCE	YOKOSO	SAD MIXTE	LA HOUBLONNIERE	TOTAL
GROUPE I - Produits de la tarification	3 108 287,90	3 614 491,80	620 241,69	896 214,69	308 091,68	222 188,05	3 341 786,34		12 111 302,15
GROUPE II - Autres produits relatifs	164 884,39	45 569,00	42 355,75	28 300,00	200,00	14 103,62	369 705,26	60 000,00	725 118,02
GROUPE III - Produits financiers	2 061,39	86 523,07	90 999,39	7 296,34	29 000,00	5 000,00			220 880,19
TOTAL	3 275 233,68	3 746 583,87	753 596,83	931 811,03	337 291,68	241 291,67	3 711 491,60	60 000,00	13 057 300,36
RESULTATS PREVISIONNELS 2025	95 411,50	79 664,03	51 676,47	-123 991,15	50 943,24	-36 325,22	-65 156,61	-6 272,62	45 949,64

Ces résultats prévisionnels sont issus des tendances budgétaires arrêtées au 30/09/2025 et sont le reflet de la gestion comptable réalisée au cours de l'exercice 2025.

Ils seront sujets à évolution compte tenu des travaux en régie réalisés au cours de l'année, notamment pour la rénovation des couloirs de la résidence Les Heures Claires, ainsi que la réhabilitation de chambres/logements dans certains établissements.

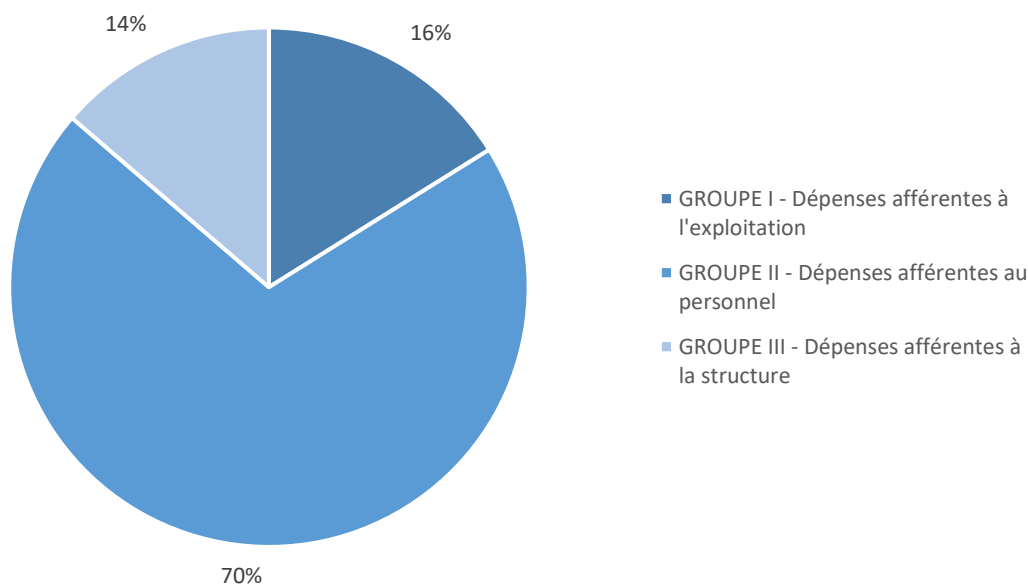
Parmi les faits notables pour l'année 2025, on retiendra :

- la mise en œuvre d'un plan d'économies budgétaires sur l'ensemble des établissements et services.
- l'attribution d'aides financières exceptionnelles de l'ARS pour les 2 EHPAD

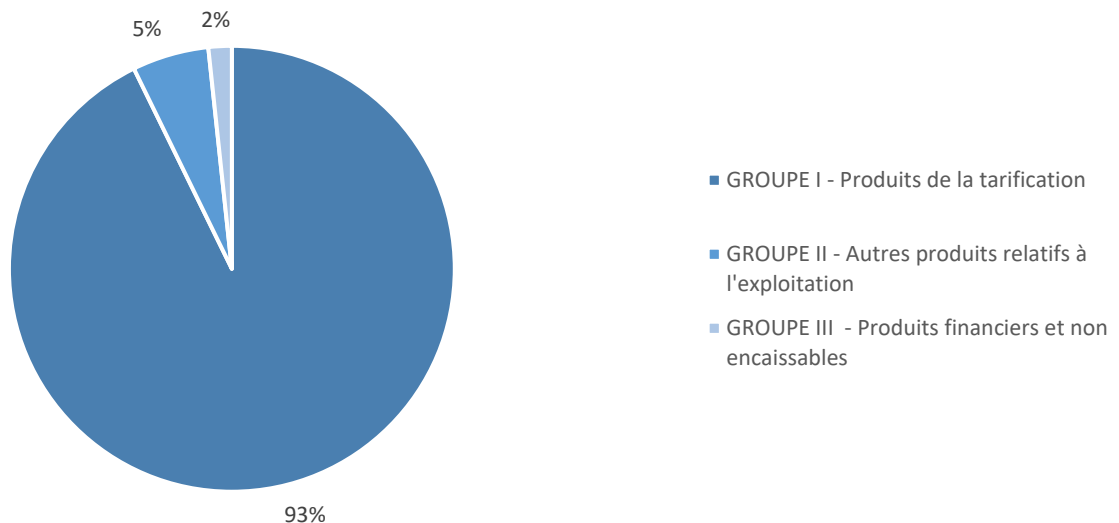
Les effets cumulés de ces différentes mesures ouvrent la perspective pour l'année 2025 d'un retour à l'équilibre budgétaire avec la réalisation d'un excédent de fonctionnement engageant une diminution de notre résultat cumulé déficitaire.

On notera toutefois des taux d'occupation 2025 légèrement en deçà des prévisions établies en octobre 2024.

Dépenses de fonctionnement 2025 en %



Recettes de fonctionnement 2025 en %



4.4.4. REPARTITION DES AGENTS DE L'ENSEMBLE DES BUDGETS ANNEXES

Envoyé en préfecture le 19/11/2025

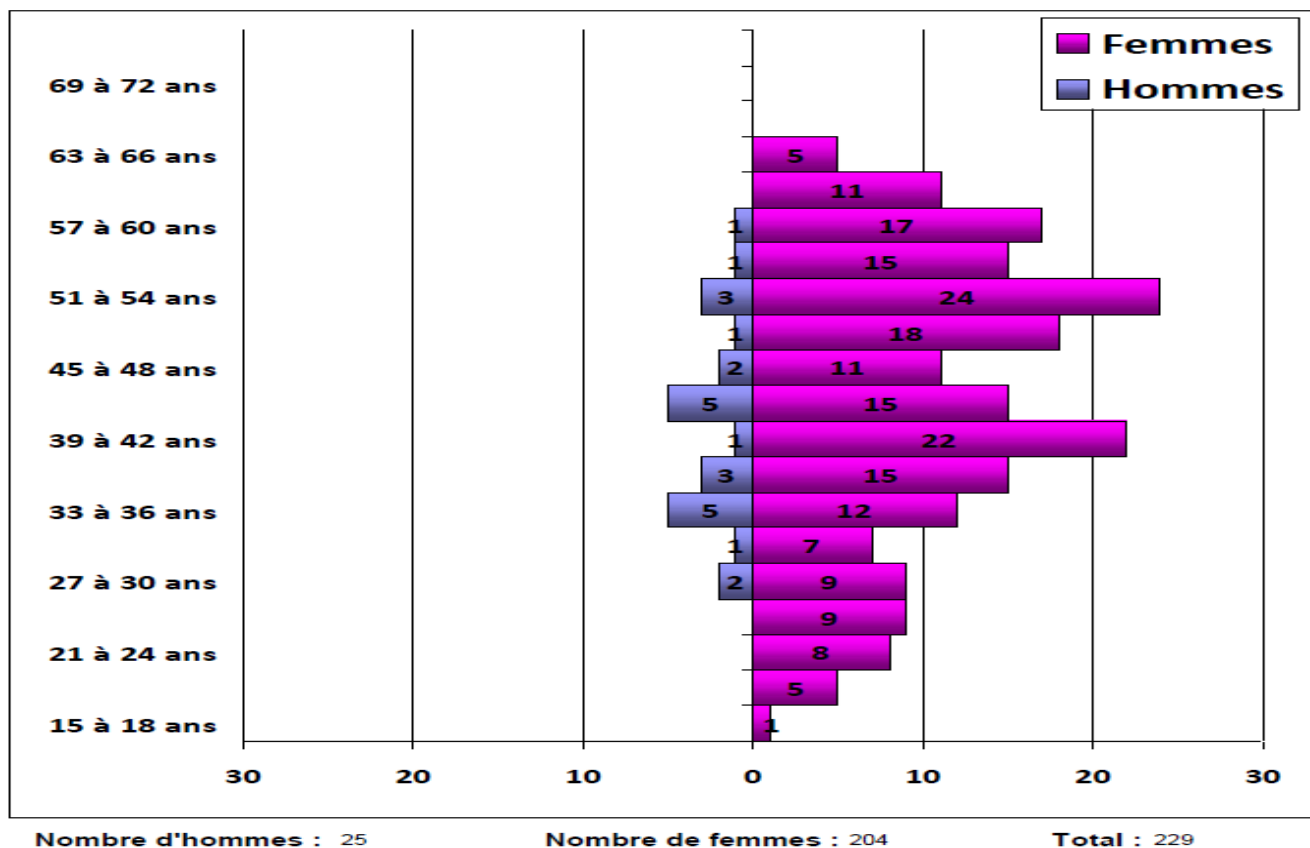
Reçu en préfecture le 19/11/2025

Publié le

ID : 059-245900287-20251118-D2025042-DE



PYRAMIDE DE AGE ET REPARTITION HOMME/FEMME



	2021		2022		2023		2024		2025	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Hommes	34	12.19	33	12.45	32	12.65	27	11.25	25	11
Femmes	245	87.81	232	87.55	221	87.35	213	88.75	204	89

	2021	2022	2023	2024	2025
Femme	87,81	87,55	87,35	88,75	89
Homme	12,19	12,45	12,65	11,25	11

L'effectif global comprend **229 agents**, dont **204 femmes (89 %)** et **25 hommes (11 %)**. Cette prédominance féminine s'explique par la nature des postes occupés, principalement dans les métiers du **soin, de l'accompagnement et de l'administration** (auxiliaires de vie, aides-soignantes, agents administratifs).

La pyramide des âges présente une **concentration importante des effectifs entre 39 et 60 ans**, traduisant une population expérimentée mais vieillissante. Les moins de 30 ans sont faiblement représentés, ce qui confirme un **faible renouvellement générationnel**. Les **départs à la retraite** prévisibles à moyen terme constituent un **enjeu majeur de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)**.

Concernant l'**égalité professionnelle femmes-hommes**, la structure actuelle reflète un **déséquilibre lié à la répartition des métiers**, plutôt féminisés.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Titulaire	176	186	188	190	174	175
Stagiaire	14	14	12	8	7	7
CDD (accroissement, remplacement, en attente de concours) et CAE	86	79	65	55	59	47

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
■ Titulaire	176	186	188	190	174	175
■ Stagiaire	14	14	12	8	7	7
■ CDD	86	79	65	55	59	47

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE D'EMPLOI AU 31/10/2025

Grade	Nbre agent	Nbre ETP
apprenti	1	1
Adjoint administratif	4	4
Adjoint administratif ppal 1° cl	8	7,5
Adjoint d'animation	4	3,8
Adjoint technique	9	9
Adjoint technique ppal 2° cl	3	3
Agent social	90	66,46
Agent social ppal 1° classe	17	12,63
Agent social ppal 2° classe	19	14,38
Aide-soignant classe normale	20	17,83
Aide-soignant classe supérieure	20	17,3
Animateur principal de 1° classe	1	1
Assistant socio-éducatif	1	1
Assistant socio-éducatif cl. Exc	1	1
Attaché principal	2	2
Attaché Territorial	1	1
Auxiliaire de soins ppal 1° cl.	3	2,6
Cadre supérieur de santé	1	1
Infirmier en soins généraux	8	7,8
Infirmier soins gén. hors classe	3	3
Masseur-kiné, orthophoniste	1	1
Médecin Hors Classe	1	1
Péd-pod, ergo, psych orth tech..	3	3
Psychologue Hors Classe	1	1
Rédacteur	2	2
Rédacteur principal 1° cl.	5	4,5
TOTAL	229	189,8

Avancements d'échelon

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Social	2	0	57	59
Médico-technique	1	0	0	1
Animation	0	0	1	1
Technique	0	0	3	3
Médico-social	3	11	2	16
Administrative	2	1	6	9
Total	8	12	69	89

Avancements de grade

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Social	1	0	23	24
Animation	0	1	2	3
Technique	0	0	4	4
Médico-social	2	0	0	2
Administrative	1	3	3	7
Total	4	4	32	40

Prévisions 2026 : 67 avancements d'échelon : 26 005.34€/an
 22 avancements de grade : 8 456.29€/an

NOMBRE D'ARRIVEES ET DE SORTIES au 31/10/2025

58 agents sorties 2025 :

- 49 fins de contrats « Remplacement »
- 4 retraites
- 5 démissions (titulaire)

47 agents arrivés en 2025

PRESENTATION DES DIFFERENTS BUDGETS ANNEXES

4.5. budget annexe : CIG - MULTI SERVICES ET ETABLISSEMENTS

il retracera les dépenses de personnel des agents non spécifiquement rattachés aux personnels administratifs, techniques ou de direction intervenant sur plusieurs structures. Ces dépenses feront l'objet d'une clé de répartition interne fondée sur le temps de travail ou la charge effective d'activité. Des écritures comptables croisées permettront d'assurer la régularisation des mises à disposition et de garantir la sincérité des comptes consolidés de l'ensemble des structures gérées.

Grade	Statut	Temps de travail	ETP	Agents
Adjoint administratif	Titulaire	35H/S	2	2
Adjoint administratif	Titulaire	28H/S	0.80	1
Adjoint administratif ppal 1er classe	Titulaire	35H/S	4	4
Adjoint d'animation	Titulaire	35H/S	2	2
Adjoint d'animation	Titulaire	28H/S	0.80	1
Adjoint technique	Stagiaire	35H/S	1	1
Adjoint technique	Titulaire	35H/S	1	1
Adjoint technique	Contractuel	35H/S	2	2
Adjoint administratif ppal 2 ^{ème} classe	Titulaire	35H/S	2	2
Aide-soignant classe normale	Contractuel	35H/S	2	2
Aide-soignant classe normale	Titulaire	28H/S	0.80	1
Aide-soignant classe supérieure	Titulaire	35H/S	2	2
Aide-soignant classe supérieure	Titulaire	28H/S	2.40	3
Assistant socio-éducatif	Titulaire	35H/S	1	1
Assistant socio-éducatif cl exc	Titulaire	35H/S	1	1
Attaché principal	Titulaire	35H/S	2	2
Attaché territorial	Titulaire	35H/S	1	1
Auxiliaire de soins ppal 1 ^{ère} classe	Titulaire	28H/S	1.60	2
Infirmier en soins généraux	Titulaire	35H/S	1	1
Infirmier en soins généraux hors classe	Titulaire	35H/S	1	1
Masseur-kiné, orthophoniste	Titulaire	35H/S	1	1
Médecin hors classe	Titulaire	35H/S	1	1
Péd-pod, ergo, psyc orth techn	Contractuel	35H/S	1	1
Psychologue hors classe	Titulaire	35H/S	1	1
Rédacteur	Titulaire	35H/S	1	1
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	Titulaire	35H/S	3	3
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	Titulaire	17.5H/S	0.5	1
TOTAL			39.90	42

4.6. budget annexe : SAD Mixte (regroupement du SAAD

Dans le cadre de la réforme des services polyvalents d'aides et de soins à domicile, le service a envoyé en juillet 2025 à l'ARS ainsi qu'au Conseil départemental du Nord, le projet de transformation du SPASAD en SAD Mixte. Nous sommes en attente de réponse de ces services.

Le SAD Mixte est intervenu en 2025 :

Communes	Nbre d'usagers SAAD	Nbre d'usagers Restauration à domicile	Nbre d'usagers SSIAD	Nbre d'usagers ESAD
Artres	3	0	2	0
Aulnoy	118	17	53	4
Famars	14	6	5	1
Haulchin	6	0	0	0
Hérin	4	7	0	0
La Sentinelle	3	4	0	0
Maing	62	17	23	4
Monchaux	2	1	2	1
Petite Forêt	1	0	0	2
Prouvy	21	3	3	2
Quérénaing	14	3	5	3
Raismes	3	0	0	17
Rouvignies	4	1	1	0
Thiant	27	3	6	1
Trith-Saint-Léger	96	17	33	3
Verchain-Maugré	11	2	2	4
Autres communes	2	5	0	132
Totaux	391	86	135	174

LE SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE (SAAD) :

Le service fait face à des difficultés financières depuis plusieurs années, les charges de fonctionnement évoluant au gré des décisions gouvernementales.

Le SAAD intervient aujourd'hui sur les 16 communes du Comité des âges. Cela représente environ 391 usagers.

Le service s'adresse à :

- toute personne actifs ou retraités ayant un besoin de prestation ménagère,
- toute personne en perte d'autonomie, en situation de handicap...
- toute personne adulte de moins de 60 ans atteintes de pathologies chroniques ou invalidantes.

Le nombre de salariés sur le SAAD en 2025 est de :

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 059-245900287-20251118-D2025042-DE

Grade	Statut	Temps de travail	ETP	Agents
Adjoint administratif	Titulaire	35H/S	1	1
Adjoint administratif ppal 1er classe	Titulaire	35H/S	2.90	3
Adjoint administratif ppal 1ère classe	Titulaire	17.5H/S	0.50	1
Agent social (auxiliaire de vie)	Titulaire	20H/S	11.97	21
Agent social (auxiliaire de vie)	Stagiaire	20H/S	1.14	2
Agent social (auxiliaire de vie)	Contractuel	20H/S	6.27	11
Agent social (auxiliaire de vie)	Contractuel	27H/S	2.31	3
Agent social (auxiliaire de vie)	Titulaire	27H/S	14.63	19
Agent social ppal 1ère classe	Titulaire	20H/S	2.85	5
Agent social ppal 1ère classe	Titulaire	27H/S	6.16	8
Agent social ppal 2ème classe	Titulaire	17.5H/S	0.50	1
Agent social ppal 2ème classe	Titulaire	20H/S	2.28	4
Agent social ppal 2ème classe	Titulaire	27H/S	3.08	4
Rédacteur	Titulaire	35H/S	1	1
TOTAL			56.59	84

Les autres agents affectés au SAAD exercent leurs missions sur plusieurs établissements et services. Leur rémunération est assurée par le budget annexe « CIG » multi services-établissements qui porte les effectifs mutualisés.

En contrepartie, le budget annexe « SAD Mixte » versera une participation financière au budget annexe « CIG » afin de couvrir la part des charges correspondant aux interventions réalisées au sein de cet établissement.

Le service est financé par le Conseil départemental, la CARSAT et autres caisses de retraites et de mutuelles.

	Tarification 2025
Barème APA, participation intégrale et aide mémoire-crédation du lundi au samedi	27.73€
Barème APA, participation intégrale du dimanche et jours férié	29.91€

LA RESTAURATION À DOMICILE :

La restauration à domicile intervient aujourd'hui sur les 16 communes du Comité des âges et communes environnantes. Cela représente environ 86 usagers.

Le nombre de salariés sur la restauration à domicile en 2025 est de :

Grade	Statut	Temps de travail	ETP	Agents
Adjoint administratif ppal 1er classe	Titulaire	35H/S	0.10	1
Adjoint technique	Titulaire	35H/S	1	1
TOTAL			1.10	2

Les autres agents affectés sur la restauration à domicile exercent leurs missions sur plusieurs établissements et services. Leur rémunération est assurée par le budget annexe « CIG » multi services-établissements qui porte les effectifs mutualisés.

En contrepartie, le budget annexe « SAD Mixte » versera une participation financière au budget annexe « CIG » afin de couvrir la part des charges correspondant aux interventions réalisées au sein de cet établissement.

Tarification 2025	
Tarif formule complète Potage + entrée + plat du jour + 3 fromages + pain + micro-beurre	9.53€
Tarif formule essentielle Entrée + plat du jour + 1 fromage + 1 pain + 1 micro-beurre)	7.54€
Tarif livraison (formule complète ou essentielle)	4.30€

LE SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (SSIAD) :

Le SSIAD intervient aujourd'hui sur les 16 communes du Comité des âges. Cela représente environ 135 usagers.

Le service s'adresse à :

- toute personne en perte d'autonomie, en situation de handicap...
- toute personne adulte de moins de 60 ans atteintes de pathologies chroniques ou invalidantes.

Les recettes sont constituées de la dotation de soins attribuée par l'ARS.

L'ÉQUIPE SPÉCIFIQUE ALZHEIMER À DOMICILE :

L'ESAD intervient aujourd'hui sur les 16 communes du Comité des âges mais elle s'étend sur un territoire plus vaste de Wasnes au bac à Quarouble en incluant la ville de Valenciennes. Cela représente environ 174 usagers.

Le service s'adresse à :

- toute personne en perte d'autonomie, en situation de handicap...
- toute personne adulte de moins de 60 ans atteintes de pathologies chroniques ou invalidantes.

Les recettes sont constituées de la dotation de soins attribuée par l'ARS.

Le nombre de salariées sur le SSIAD-ESAD en 2025 est de :

Grade	Statut	Temps de travail	ETP	Agents
Agent social (aide-soignant dans l'attente du concours)	Titulaire	28H/S	1.6	2
Aide-soignant de classe normale	Titulaire	28H/S	2.4	3
Aide-soignant de classe normale	Contractuel	28H/S	0.8	1
Aide-soignant de classe normale	Contractuel	15H/S	0.43	1
Aide-soignant classe supérieure	Titulaire	28H/S	0.8	1
Aide-soignant classe supérieure	Titulaire	24.5H/S	1.40	2
Aide-soignant classe supérieure	Titulaire	21H/S	0.60	1
Aide-soignant classe supérieure	Titulaire	17.5H/S	0.50	1
Cadre supérieur de santé	Titulaire	35H/S	1	1
Infirmier soins gén. Hors classe	Titulaire	35H/S	1	1
Péd-pod, ergo, psy orth techn	Contractuel	35H/S	1	1
TOTAL			11.53	15

Les autres agents affectés sur le SSIAD-ESAD exercent leurs missions sur plusieurs établissements et services. Leur rémunération est assurée par le budget annexe « CIG » multi services-établissements qui porte les effectifs mutualisés.

En contrepartie, le budget annexe « SAD Mixte » versera une participation financière au budget annexe « CIG » afin de couvrir la part des charges correspondant aux interventions réalisées au sein de cet établissement.

4.7. budgets annexes « EHPAD Harmonie » et « EHPAD les Godenettes » :

Les perspectives d'évolution des recettes sont essentiellement liées à l'activité de chaque structure.

Les Agences régionales de santé réalisent le cadrage et le suivi des enveloppes régionales et les dotations des établissements de santé. Les besoins de financement sont priorisés au regard notamment des objectifs du projet régional de santé.

Les ressources d'un EHPAD dépendent notamment de la tarification de trois prestations :

- le tarif hébergement qui recouvre l'ensemble des prestations d'administration générale, d'hôtellerie, de restauration, d'entretien et d'animation qui ne sont pas liées à la dépendance du résident, financement par le département,
- le tarif dépendance qui recouvre le matériel, l'assistance et la surveillance nécessaires à l'accueil de la personne dans le cadre de sa perte d'autonomie : financement par le Département,
- le tarif soins qui prend en compte les prestations médicales et paramédicales : financement par l'ARS.

En avril 2025, le comité syndical a délibéré sur la mise en place d'un tarif différencié pour tous les nouveaux entrants à compter du 01/05/2025 pour les 2 EHPAD conformément aux dispositions du décret n°2024-1270 du 31 décembre 2024.

BUDGET ANNEXE : EHPAD HARMONIE :

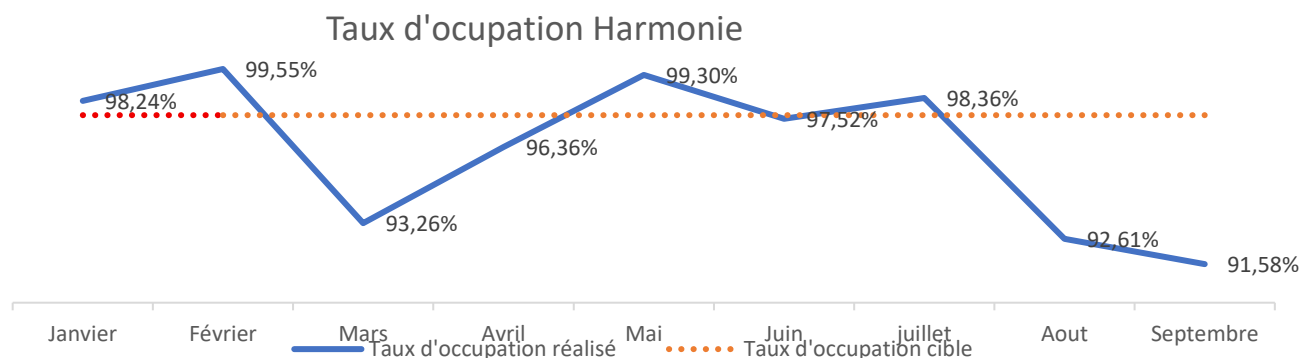
L'établissement, d'une capacité de 55 lits (52 lits permanents et 3 lits accueil temporaire), accueille des personnes de plus de 60 ans, valides ou dépendantes. Il est situé sur la commune d'Aulnoy lez valenciennes.

L'EHPAD est habilité à l'aide-sociale et conventionné APL.

Nombre de résidents accueillis sur la résidence Harmonie en 2025 :

Communes	Nbre de résidents
Artres	1
Aulnoy	19
Famars	0
Haulchin	1
Hérin	2
La Sentinelle	0
Maing	3
Monchaux	1
Petite Forêt	1
Prouvy	1
Quérénaing	1
Raismes	1
Rouvignies	0
Thiant	2
Trith-Saint-Léger	7
Verchain-Maugré	3
Autres communes	35
Totaux	78

Taux d'occupation 2025 de janvier à septembre



Le nombre de salariés sur l'EHPAD « Harmonie » en 2025 est de :

Grade	Statut	Temps de travail	ETP	Agents
Adjoint animation	Titulaire	28H/S	0.80	1
Adjoint technique	Titulaire	35H/S	1	1
Agent social	Contractuel	28H/S	5.60	7
Agent social	Titulaire	28H/S	1.60	2
Agent social	Titulaire	35H/S	7	7
Agent social	Stagiaire	35H/S	1	1
Agent social ppal 1 ^{re} classe	Titulaire	35H/S	2	2
Agent social ppal 2 ^{ème} classe	Titulaire	35H/S	4	4
Agent social ppal 2 ^{ème} classe	Titulaire	28H/S	0.80	1
Agent social ppal 2 ^{ème} classe	Titulaire	17.5H/S	1	2
Aide-soignant de classe normale	Titulaire	35H/S	3	3
Aide-soignant de classe normale	Titulaire	28H/S	0.80	1
Aide-soignant de classe normale	Stagiaire	28H/S	0.80	1
Aide-soignant classe supérieure	Titulaire	28H/S	0.80	1
Aide-soignant classe supérieure	Titulaire	35H/S	2	2
Infirmier en soins généraux	Contractuel	35H/S	1	1
Infirmier en soins généraux hors classe	Titulaire	35H/S	2	2
TOTAL			35.2	39

Les autres agents affectés sur l'EHPAD « Harmonie » exercent leurs missions sur plusieurs établissements et services. Leur rémunération est assurée par le budget annexe « CIG » multi services-établissements qui porte les effectifs mutualisés.

En contrepartie, le budget annexe « Harmonie » versera une participation financière au budget annexe « CIG » afin de couvrir la part des charges correspondant aux interventions réalisées au sein de cet établissement.

	Tarification 2025
Tarif journalier hébergement aide sociale ou résidents présents avant le 01/05/2025	67€
Tarif différencié résidents non admis à l'aide sociale et entrés après le 01/05/2025	77.05€
Tarif GIR 1-2	22.39€
Tarif GIR 3-4	14.21€
Ticket modérateur « facturé au résident »	6.03€

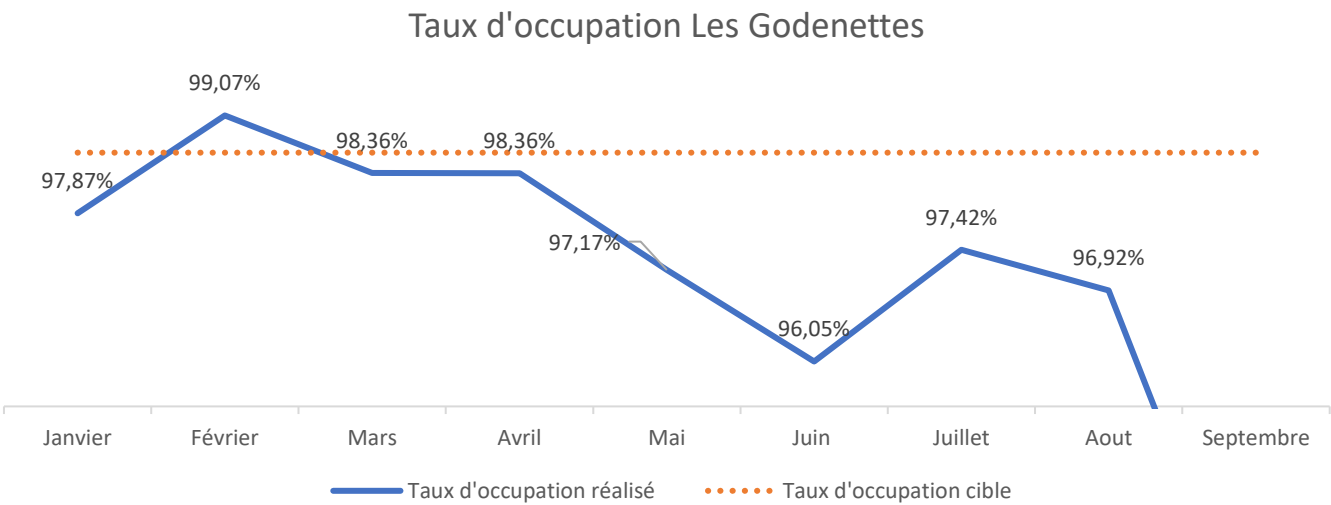
L'établissement, d'une capacité de 65 lits (60 lits permanents et 5 lits accueil temporaire), accueille des personnes de plus de 60 ans, valides ou dépendantes. Il est situé sur la commune de Trith-Saint-Léger.

L'EHPAD est habilité à l'aide-sociale et convention APL.

Nombre de résidents accueillis sur la résidence Les Godenettes en 2025 :

Communes	Nbre de résidents
Artres	0
Aulnoy	3
Famars	1
Haulchin	1
Hérin	0
La Sentinelle	4
Maing	3
Monchaux	0
Petite Forêt	1
Prouvy	2
Quérénaing	0
Raismes	1
Rouvignies	1
Thiant	1
Trith-Saint-Léger	18
Verchain-Maugré	44
Autres communes	80
Totaux	78

Taux d'occupation 2025 de janvier à septembre



Le nombre de salariés sur l'EHPAD Les Godenettes en 2025 est de :

Grade	Statut	Temps de travail	ETP	Agents
Adjoint technique	Titulaire	35H/S	1	1
Agent social	Contractuel	28H/S	0.80	1
Agent social	Titulaire	28H/S	2.40	3
Agent social	Titulaire	35H/S	3	3
Agent social	Stagiaire	35H/S	1	1
Agent social	Contractuel	35H/S	5	5
Agent social ppal 1^{ère} classe	Titulaire	35H/S	2	2
Agent social ppal 2^{ème} classe	Titulaire	35H/S	3	3
Aide-soignant de classe normale	Contractuel	35H/S	3	3
Aide-soignant de classe normale	Contractuel	28H/S	0.80	1
Aide-soignant de classe normale	Titulaire	35H/S	3	3
Aide-soignant classe supérieure	Titulaire	28H/S	0.80	1
Aide-soignant classe supérieure	Titulaire	35H/S	6	6
Animateur	Titulaire	35H/S	1	1
Auxiliaire de soin principal de 1^{ère} classe	Titulaire	35H/S	1	1
Infirmier en soins généraux	Titulaire	28H/S	0.80	1
Infirmier en soins généraux	Contractuel	35H/S	2	2
Infirmier en soins généraux	Titulaire	35H/S	2	2
Péd-pod, ergo, psyc orth tech	Contractuel	35H/S	1	1
TOTAL			39.60	41

Les autres agents affectés sur l'EHPAD « Les Godenettes » exercent leurs missions sur plusieurs établissements et services. Leur rémunération est assurée par le budget annexe « CIG » multi services-établissements qui porte les effectifs mutualisés.

En contrepartie, le budget annexe « Les Godenettes » versera une participation financière au budget annexe « CIG » afin de couvrir la part des charges correspondant aux interventions réalisées au sein de cet établissement.

	Tarification 2025
Tarif journalier hébergement aide sociale ou résidents présents avant le 01/05/2025	66.99€
Tarif différencié résidents non admis à l'aide sociale et entrés après le 01/05/2025	77.04€
Tarif GIR 1-2	21.85€
Tarif GIR 3-4	13.87€
Ticket modérateur « facturé au résident »	5.88€

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 059-245900287-20251118-D2025042-DE

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le 
ID : 059-245900287-20251118-D2025042-DE

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le 
ID : 059-245900287-20251118-D2025042-DE

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le 
ID : 059-245900287-20251118-D2025042-DE

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le 
ID : 059-245900287-20251118-D2025042-DE

- Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le 
ID : 059-245900287-20251118-D2025042-DE

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le 
ID : 059-245900287-20251118-D2025042-DE

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le 
ID : 059-245900287-20251118-D2025042-DE

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le 
ID : 059-245900287-20251118-D2025042-DE

Taux d'occupation T1 et T2 Les Heures Claires

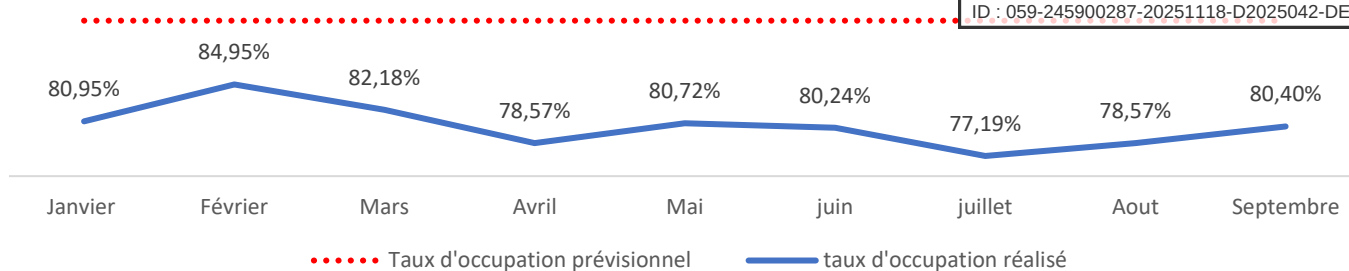
Envoyé en préfecture le 19/11/2025

Reçu en préfecture le 19/11/2025

Publié le

ID : 059-245900287-20251118-D2025042-DE

S²LOW
0,9187



Grade	Statut	Temps de travail	ETP	Agents
Agent social	Titulaire	28H/S	0.80	1
TOTAL			0.80	1

Les autres agents affectés à la résidence « Les Heures Claires » exercent leurs missions sur plusieurs établissements et services. Leur rémunération est assurée par le budget annexe « CIG » multi services-établissements qui porte les effectifs mutualisés.

En contrepartie, le budget annexe « Les Heures Claires » versera une participation financière au budget annexe « CIG » afin de couvrir la part des charges correspondant aux interventions réalisées au sein de cet établissement.

	Tarification 2025
Hébergement TI bis	31.61€
Hébergement TII	44.3€
Repas du Midi + potage	17.27€
Repas du midi + plateau repas du soir	20.84€

4.9. Budget annexe « La résidence autonomie Arthur Musmeaux » :

La résidence autonomie « Arthur Musmeaux » est un établissement médico-social implanté sur la commune de Raismes. Elle accueille des personnes autonomes de 60 ans et plus, seules ou en couple. Sauf dérogation ou en petite perte d'autonomie (GIR 4, dans certain cas).

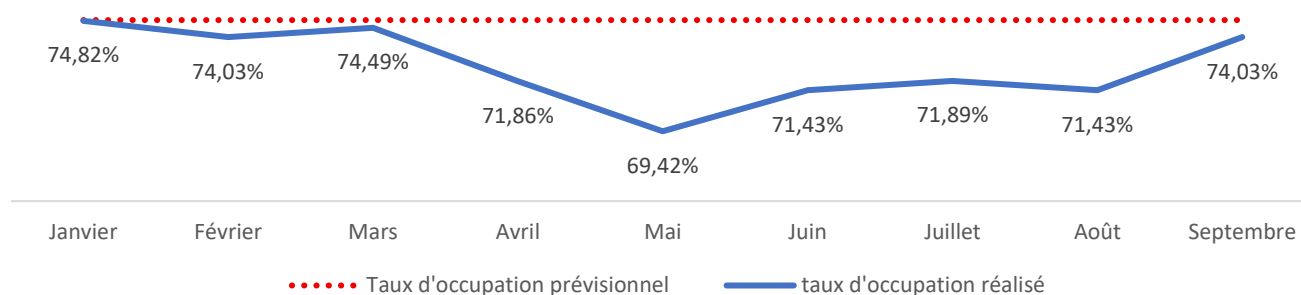
La résidence est composée de 3 types de logements :

- 40 TI Bis = appartement de 32 à 36m² qui font face au foyer de vie où se trouve le service restauration et les salles d'animation.
Ces appartements sont répartis en 2 bâtiments
- 23 maisons plain-pied de 35m² TI Bis
- 14 maisons plain-pied de 52 m² TII

Elle est habilitée à l'aide sociale partiellement et à l'allocation logement.

Des espaces de vie collectifs (restaurant, salle d'activités, parc, salon de coiffure...) favorisent la convivialité entre les résidents avec l'organisation d'animations diverses.

Taux d'occupation T1 et T2 Arthur Musmeaux



Le nombre de salariés sur la résidence « Arthur Musmeaux » en 2025 est de :

Grade	Statut	Temps de travail	ETP	Agents
Adjoint technique	Titulaire	35H/S	2	2
Adjoint d'animation	Titulaire	35H/S	1	1
Agent social	Titulaire	35H/S	1	1
Rédacteur principal 1^{ère} classe	Titulaire	35H/S	1	1
TOTAL			5	5

Les autres agents affectés à la résidence « Les Arthur Musmeaux » exercent leurs missions sur plusieurs établissements et services. Leur rémunération est assurée par le budget annexe « CIG » multi services-établissements qui porte les effectifs mutualisés.

En contrepartie, le budget annexe « Arthur Musmeaux » versera une participation financière au budget annexe « CIG » afin de couvrir la part des charges correspondant aux interventions réalisées au sein de cet établissement.

	Tarification 2025
Hébergement TI	31.10€
Hébergement TII	36.33€
Repas du Midi	12.32€
Plateau repas	15.84€

4.10. Budgets annexes des accueils de jour « La Relaiance » et « Yokoso »

Les accueils de jour sont des établissements spécialisés dans l'accompagnement de la personne atteinte de la maladie d'Alzheimer et/ou maladie apparentées. La Relaiance est implanté sur la commune de Petite Forêt et Yokoso est implanté sur la commune d'Haulchin.

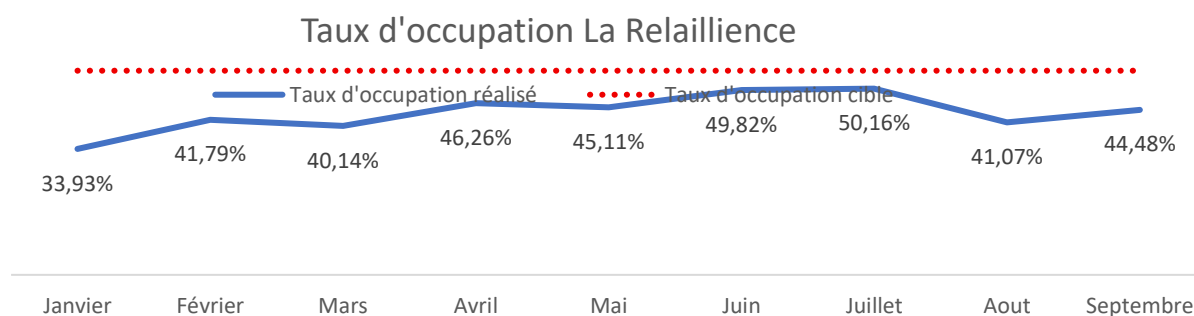
- L'accueil de jour « La Relaiance » peut accueillir 14 personnes par jour.
- L'accueil de jour « Yokoso » peut accueillir 12 personnes par jour.

Ces 2 établissements sont ouverts du lundi au vendredi. Sauf les jours fériés.

Nombre de résidents accueillis sur la résidence « La Relaiance » et « Yokoso » en 2025 :

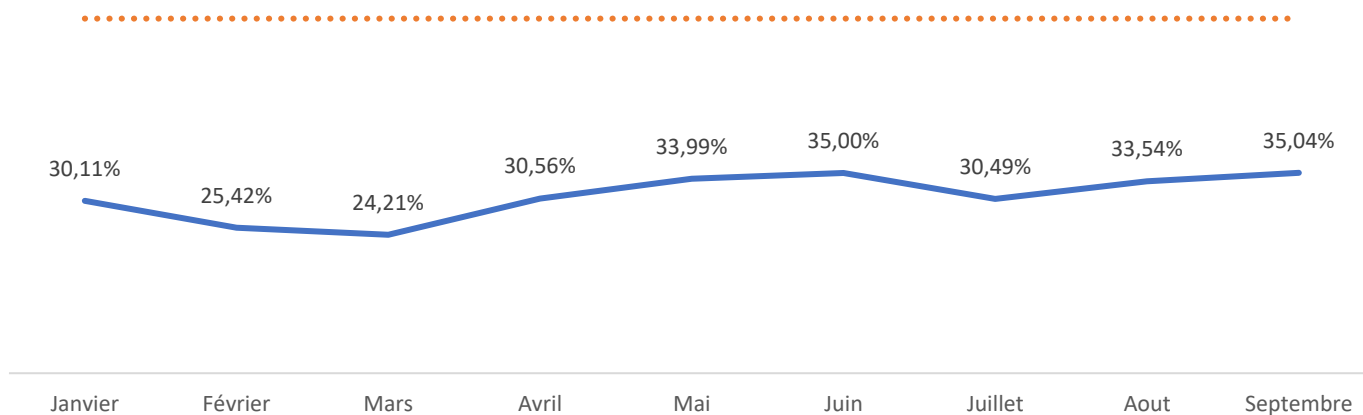
Communes	Relaiance	Yokoso
Artres	0	1
Aulnoy	1	5
Famars	0	2
Haulchin	0	1
Hérin	0	3
La Sentinelle	1	0
Maing	0	4
Monchaux	0	0
Petite Forêt	1	0
Prouvy	0	2
Quérénaing	0	1
Raismes	2	0
Rouvignies	0	0
Thiant	0	0
Trith-Saint-Léger	0	3
Verchain-Maugré	0	0
Autres communes	27	21
Totaux	32	42

Taux d'occupation 2025 de janvier à septembre « Relaiance »



Taux d'occupation Yokoso

— Taux d'occupation réalisé Taux d'occupation cible



Les agents affectés à l'accueil de jour « La Relaiance » et « Yokoso » exercent leurs missions sur plusieurs établissements et services. Leur rémunération est assurée par le budget annexe « CIG » multi services-établissements qui porte les effectifs mutualisés.

En contrepartie, le budget annexe « La Relaiance » et le budget annexe « Yokoso » versera une participation financière au budget annexe « CIG » afin de couvrir la part des charges correspondant aux interventions réalisées au sein de cet établissement.

	Tarification 2025
Journée d'accueil de jour	46.22€
Tarif à la ½ journée	23.11€
Repas	5.27€
Transport forfaitaire commune du comité des âges ou hors commune du SIVU rayon de – 6km	4.50€
Transport forfaitaire hors commune du comité des âges dans un rayon de + de 6km	12.57€

4.11. Budget annexe service habitat inclusif: « LA HOUBLONNIERE »

La Maison'âge est constituée de :

19 logements de plain-pied de TII et 4 logements de plain-pied de type III située sur la commune de Prouvy.
 Sur ces 23 logements, 12 sont en habitat inclusif.

Grade	Statut	Temps de travail	ETP	Agents
Adjoint administratif	Titulaire	35H/S	1	1

Les autres agents affectés à la résidence « La Houblonnière » exercent leurs missions sur plusieurs établissements et services. Leur rémunération est assurée par le budget annexe « CIG » multi services-établissements qui porte les effectifs mutualisés.

En contrepartie, le budget annexe « La Houblonnière » versera une participation financière au budget annexe « CIG » afin de couvrir la part des charges correspondant aux interventions réalisées au sein de cet établissement.

4.12. Tableau regroupant l'ensemble des budgets annexes 2026 - PRIMITIF

Envoyé en préfecture le 19/11/2025

Reçu en préfecture le 19/11/2025

Publié le

ID : 059-245900287-20251118-D2025042-DE

S2LO

ETABLISSEMENTS SOUS CPOM - EPRD 2026

DEPENSES	EHPAD HARMONIE		EHPAD LES GODENETTES		AJA LA RELAILLANCE		AJA YOKOSO		TOTAL EPRD	
	Budget précédent	Propositions 2026	Budget précédent	Propositions 2026	Budget précédent	Propositions 2026	Budget précédent	Propositions 2026	Budget précédent	Propositions 2026
011 - Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	446 975,00	467 170,00	499 693,00	628 600,00	43 450,00	29 350,00	49 550,00	51 550,00	1 039 668,00	1 176 670,00
60611 - Eau et assainissement	18 000,00	17 200,00	17 000,00	24 000,00	750,00	1 500,00	900,00	800,00	36 650,00	43 500,00
60612 - Energie, électricité	41 000,00	40 000,00	42 000,00	40 000,00	2 500,00	2 000,00	2 500,00	2 100,00	88 000,00	84 100,00
60613 - Chauffage	50 000,00	55 000,00	39 500,00	43 000,00	5 000,00	5 500,00	2 300,00	3 400,00	96 800,00	106 900,00
60621 - Combustibles et carburants	4 000,00	1 700,00	3 200,00	2 900,00	2 500,00	1 100,00	1 900,00	1 600,00	11 600,00	7 300,00
60622 - Produits d'entretien	10 714,00	9 100,00	10 714,00	9 100,00	1 000,00		1 100,00	600,00	23 528,00	18 800,00
60623 - Fournitures d'atelier	10 500,00	6 000,00	1 500,00	1 000,00	0,00	50,00	0,00	50,00	12 000,00	7 100,00
60624 - Fournitures administratives	4 500,00	4 000,00	7 000,00	4 900,00	900,00	500,00	500,00	200,00	12 900,00	9 600,00
60625 - Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs	100,00		500,00				200,00		800,00	0,00
606261 - Protections, produits absorbants	25 000,00	20 000,00	24 500,00	18 000,00					49 500,00	38 000,00
60628 - Autres fournitures non stockées	14 000,00	20 200,00	13 500,00	10 000,00	0,00	100,00	0,00	200,00	27 500,00	30 500,00
6063 - Alimentation	140 207,00	160 000,00	172 025,00	5 000,00	2 500,00	200,00	4 000,00	4 200,00	318 732,00	169 400,00
6066 - Fournitures médicales	23 000,00	25 000,00	32 000,00	30 000,00	300,00	300,00	300,00	300,00	55 600,00	55 600,00
61118 - Autres	7 500,00	7 900,00	14 000,00	15 000,00					21 500,00	22 900,00
61128 - Autres prestations à caractère médico-social	1 000,00	1 300,00	1 500,00	950,00					2 500,00	2 250,00
62428 - Autres transports d'usagers	0,00		940,00		12 500,00	12 500,00	18 900,00	18 900,00	32 340,00	31 400,00
6248 - Transports divers	940,00								940,00	
6251 - Voyages et déplacements	300,00	370,00	0,00	450,00					300,00	820,00
6261 - Frais d'affranchissements	3 000,00	1 500,00	2 100,00	800,00	600,00	200,00	450,00	300,00	6 150,00	2 800,00
6262 - Frais de télécommunication	7 500,00	6 200,00	13 000,00	11 500,00	4 900,00	4 900,00	3 500,00	3 900,00	28 900,00	26 500,00
6281 - Prestations de blanchissage à l'extérieur	85 714,00	77 000,00	104 714,00	100 000,00					190 428,00	177 000,00
6282 - Prestations d'alimentation à l'extérieur			0,00	312 000,00	10 000,00	500,00	13 000,00	15 000,00	23 000,00	327 500,00
6283 - Prestation de nettoyage à l'extérieur	0,00	14 700,00							0,00	14 700,00

DEPENSES	EHPAD HARMONIE		EHPAD LES GODENETTES		AIA LA RELAILLIENCE		AIA YOKOSO		TOTAL EPRD	
	Budget précédent	Propositions 2026	Budget précédent	Propositions 2026	Budget précédent	Propositions 2026	Budget précédent	Propositions 2026	Budget précédent	Propositions 2026
012 - Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	2 123 138,00	2 288 865,00	2 360 996,00	2 339 427,00	255 450,00	222 080,00	201 324,00	173 889,00	4 940 908,00	5 024 261,00
6218 - Autres personnels extérieurs	0,00	520,00	0,00	520,00	0,00	130,00	0,00	130,00	0,00	1 300,00
6226 - Honoraires	2 724,00	2 500,00	4 000,00	3 000,00	0,00		360,00	59,00	7 084,00	5 559,00
6227 - Frais d'actes et de contentieux			0,00	135,00					0,00	135,00
6331 - Versement Mobilité	24 286,00	26 016,00	27 169,00	26 552,00	2 854,00	2 365,00	2 160,00	1 782,00	56 469,00	56 715,00
6332 - Allocation logement	6 072,00	6 493,00	6 792,00	6 649,00	714,00	592,00	541,00	446,00	14 119,00	14 180,00
6333 - Participation des employeurs à la formation professionnelle	11 955,00	12 850,00	13 256,00	13 132,00	1 392,00	1 182,00	1 058,00	892,00	27 661,00	28 056,00
6334 - Cotisations au centre national de gestion	7 260,00	12 000,00	13 563,00	13 400,00	1 700,00	1 700,00	1 600,00	1 600,00	24 123,00	28 700,00
6338 - Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	3 643,00	3 895,00	4 075,00	3 988,00	428,00	355,00	325,00	268,00	8 471,00	8 506,00
64111 - Rémunération principale	764 581,00	859 024,00	910 852,00	879 967,00	119 169,00	106 739,00	93 378,00	80 090,00	1 887 980,00	1 925 820,00
64112 - Indemnité de résidence	7 434,00	8 538,00	8 694,00	8 659,00	1 106,00	1 031,00	896,00	801,00	18 130,00	19 029,00
64114 - Nouvelle bonification indiciaire (NBI)	2 520,00	2 846,00	3 808,00	3 557,00	463,00	702,00	432,00	684,00	7 223,00	7 789,00
64115 - Supplément familial de traitement	7 796,00	8 837,00	15 587,00	15 397,00	343,00	241,00	204,00	218,00	23 930,00	24 693,00
641182 - Complément de traitement indiciaire (CTI)	85 810,00	101 228,00	99 352,00	100 623,00	12 338,00	10 932,00	9 906,00	8 426,00	207 406,00	221 209,00
641183 - Prime Grand âge	9 410,00	11 753,00	16 415,00	17 489,00	3 821,00	2 884,00	3 235,00	2 455,00	32 881,00	34 581,00
641185 - Majoration horaire pour travail de nuit	308,00		245,00					767,00	553,00	767,00
641186 - Indemnités forfaitaires pour travail des dimanches et jours	30 673,00	33 936,00	35 104,00	35 539,00	375,00	824,00	564,00		66 716,00	70 299,00
641188 - Autres indemnités	198 948,00	197 889,00	223 321,00	219 532,00	33 447,00	30 813,00	31 242,00	28 652,00	486 958,00	476 886,00
64131 - Rémunération principale	115 316,00	94 878,00	89 384,00	100 996,00	3 148,00				207 848,00	195 874,00
641382 - Complément de traitement indiciaire (CTI)	13 246,00	11 190,00	11 245,00	12 498,00	339,00				24 830,00	23 688,00
641383 - Prime Grand âge	874,00	671,00	2 198,00	1 653,00					3 072,00	2 324,00
641385 - Majoration horaire pour travail de nuit			147,00						147,00	0,00
641386 - Indemnités forfaitaires pour travail des dimanches et jours	3 854,00	5 214,00	2 480,00	2 426,00					6 334,00	7 640,00
641388 - Personnel non tit. sur empl. perm. - Autres indemnités	19 826,00	18 490,00	12 692,00	20 367,00	380,00		698,00		33 596,00	38 857,00
64151 - Rémunération principale	156 774,00	153 506,00	130 705,00	124 391,00					287 479,00	277 897,00
641582 - Complément de traitement indiciaire (CTI)	19 716,00	18 289,00	16 628,00	14 638,00					36 344,00	32 927,00
641583 - Prime Grand âge	1 822,00	238,00	2 665,00	1 673,00					4 487,00	1 911,00
641585 - Majoration horaire pour travail de nuit	83,00		10,00						93,00	0,00
641586 - Indemnités forfaitaires pour travail des dimanches et jours	8 550,00	7 212,00	6 900,00	8 594,00					15 450,00	8 594,00
641588 - Personnel non médical de rempl. - Autres indemnités	10 878,00	11 076,00	15 071,00	23 481,00					25 949,00	57 971,00
6416 - Emplois d'insertion	37 522,00	24 976,00	65 591,00	33 011,00	6 909,00		3 735,00		113 757,00	60 837,00
6417 - Apprentis	2 500,00	2 864,00	3 919,00	2 485,00	646,00	352,00	791,00	352,00	7 856,00	6 083,00
64511 - Cotisations à l'U.R.S.A.F	253 536,00	263 588,00	259 677,00	267 270,00	20 906,00	17 922,00	15 475,00	13 508,00	549 594,00	562 283,00
64513 - Cotisations aux caisses de retraite	16 172,00	14 425,00	14 895,00	14 358,00	449,00		186,00		31 702,00	28 733,00
64514 - Cotisations à l'A.S.S.E.D.I.C.	15 708,00	13 964,00	15 576,00	15 937,00	433,00		179,00		31 896,00	29 918,00
64515 - Cotisations à la C.N.R.A.C.L.	269 657,00	334 011,00	316 294,00	327 806,00	42 103,00	41 018,00	33 020,00	30 872,00	661 074,00	733 777,00
64518 - Cotisations aux autres organismes sociaux	7 014,00	7 748,00	8 246,00	8 154,00	1 187,00	1 048,00	939,00	787,00	17 386,00	17 771,00
6475 - Médecine du travail	5 520,00	6 300,00	2 500,00	6 450,00	450,00	750,00	200,00	700,00	8 670,00	14 200,00
6488 - Autres charges diverses de personnel	1 150,00	11 900,00	1 940,00	5 100,00	350,00	500,00	200,00	400,00	3 640,00	1 950,00

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le 19/11/2025
ID : 059-245900287-20251118-D2025042-DE

DEPENSES		EHPAD HARMONIE		EHPAD LES GODENETTES		AJA LA RELAILLIENCE		AJA YOKOSO		TOTAL EPRD	
		Budget précédent	Propositions 2026	Budget précédent	Propositions 2026	Budget précédent	Propositions 2026	Budget précédent	Propositions 2026	Budget précédent	Propositions 2026
016 - Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure		428 217,00	402 800,00	620 091,00	638 401,00	54 425,00	48 085,00	50 240,00	54 422,00	1 152 973,00	1 143 708,00
6132 - Locations immobilières		183 000,00	185 200,00	365 000,00	371 171,00	28 000,00	27 427,00	25 500,00	31 428,00	601 500,00	615 226,00
61351 - Informatique		16 500,00	20 100,00	17 000,00	20 380,00	2 800,00	3 200,00	2 200,00	2 450,00	38 500,00	46 130,00
61353 - Matériel de transport		2 450,00		3 600,00		3 500,00		600,00		10 150,00	0,00
61357 - Matériel médical		35 000,00	29 000,00	32 000,00	20 000,00					67 000,00	49 000,00
61358 - Autres locations mobilières		4 000,00	4 000,00	12 000,00	21 000,00	900,00	700,00	900,00	2 000,00	17 800,00	27 700,00
61521 - Entretien et réparations bâtiments publics		800,00	2 200,00	800,00	6 500,00			0,00	900,00	1 600,00	9 600,00
61528 - Entretien et réparations autres bâtiments		2 500,00		500,00						3 000,00	0,00
61551 - Matériel médical		17 019,00								17 019,00	0,00
61558 - Autres matériels et outillages		7 000,00	13 500,00	10 000,00	27 000,00	800,00	2 100,00	1 500,00	1 300,00	19 300,00	43 900,00
61561 - Informatique		6 000,00	5 800,00	8 000,00	6 500,00	900,00	760,00	600,00	600,00	15 500,00	13 660,00
61562 - Matériel médical		150,00	200,00	1 500,00	900,00					1 650,00	1 100,00
61568 - Autres		20 500,00	28 000,00	19 000,00	23 500,00	700,00	601,00	800,00	580,00	41 000,00	52 681,00
6162 - Assurance dommage construction		1 620,00	3 300,00	1 700,00	3 400,00	120,00	240,00	130,00	250,00	3 570,00	7 190,00
6163 - Assurance transport		1 948,00	2 700,00	2 900,00	3 900,00	750,00	950,00	700,00	870,00	6 298,00	8 420,00
6165 - Responsabilité civile		960,00	1 400,00	990,00	1 400,00	120,00	170,00	120,00	170,00	2 190,00	3 140,00
61681 - Assurance maladie, maternité et accident du travail		49 155,00	13 500,00	46 000,00	14 500,00	7 200,00	1 970,00	6 840,00	1 870,00	109 195,00	31 840,00
61688 - Autres risques		910,00	800,00	990,00	750,00	140,00	110,00	105,00	90,00	2 145,00	1 750,00
6182 - Documentation générale et technique		600,00	1 300,00	1 000,00	500,00	600,00	100,00	100,00	300,00	2 300,00	2 200,00
6188 - Autres frais divers		8 500,00	7 200,00	7 000,00	11 500,00	1 700,00	2 500,00	1 300,00	1 600,00	18 500,00	22 800,00
623 - Publicité, publications, relations publiques		4 200,00	3 500,00	3 000,00	3 000,00	0,00	50,00	0,00	50,00	7 200,00	6 600,00
627 - Services bancaires et assimilés		0,00	1 000,00	0,00	1 500,00	0,00	120,00	0,00	140,00	0,00	0,00
6541 - Créances admises en non valeur				0,00				0,00		0,00	0,00
6578 - Autres subventions				10 405,00	12 486,00					10 405,00	480,00
6611 - Intérêts des emprunts et dettes				500,00	334,00					500,00	334,00
6615 - Intérêts des lignes de crédit de trésorerie		0,00	8 500,00	0,00	10 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)				0,00						0,00	0,00
68111 - Immobilisations incorporelles		2 560,00	2 600,00	2 900,00	780,00	1 295,00	1 295,00	1 295,00	1 293,00	8 050,00	968,00
68112 - Immobilisations corporelles		62 845,00	69 000,00	73 306,00	77 400,00	4 900,00	4 792,00	7 550,00	7 531,00	148 601,00	17 723,00
Total dépenses		2 998 330,00	3 158 835,00	3 480 780,00	3 606 428,00	353 325,00	299 515,00	301 114,00	279 861,00	7 133 549,00	7 363 910,00

RECETTES		EHPAD HARMONIE		EHPAD LES GODENETTES		AJA LA RELAILLIENCE		AJA YOKOSO		TOTAL EPRD	
		Budget précédent	Propositions 2026	Budget précédent	Propositions 2026	Budget précédent	Propositions 2026	Budget précédent	Propositions 2026	Budget précédent	Propositions 2026
017 - Groupe 1 : Produits de la tarification		2 916 936,15	2 931 699,00	3 396 154,82	3 413 188,00	323 069,19	308 091,00	266 914,60	222 188,00	6 903 074,76	6 875 166,00
731118 - AM-Pers.âgées-Dotation globale ou forfait global-Autres ESMS						224 576,19		171 735,60	175 288,00	396 311,79	175 288,00
73418 - Usager (hors EHPAD)-P.âgées-autres ESMS						98 493,00	229 221,00	95 179,00	46 900,00	193 672,00	276 121,00
735111 - EHPAD et PUV-AM-héberg perm résidents affiliés à sécu		1 084 001,48	1 124 985,00	1 239 892,57	1 288 309,00		78 870,00			2 323 894,05	2 492 164,00
7351121 - EHPAD et PUV-AM-Financ compl.-Accueil temporaire avec héberg		50 453,80	50 867,00	68 959,86	69 525,00					119 413,66	120 392,00
7351123 - EHPAD et PUV-AM-Financ complément-Pôle activités, soins adaptés		70 834,62	71 415,00	68 950,03	69 515,00					139 784,65	140 930,00
7351128 - EHPAD et PUV-AM-Autres financements complémentaires		0,00		0,00						0,00	0,00
7352121 - EHPAD et PUV-Dépt-Dot ou forfait global-Dép-Héberg perm résident		271 932,36	271 932,00	306 839,52	306 839,00					578 771,88	578 771,00
7352281 - EHPAD et PUV-Dépt-Autres tarifs journaliers-hébergement		300 000,00		500 000,00						800 000,00	0,00
7352282 - EHPAD et PUV-Dépt-Autres tarifs journaliers-dépendance		0,00		0,00						0,00	0,00
735311 - EHPAD - Usager - Part hébergement-Tarifs jour sode prestations		967 261,85	1 298 000,00	1 027 941,36	1 543 000,00					1 995 203,21	2 841 000,00
735332 - EHPAD-Usager-Part dépendance		91 362,04	114 500,00	126 190,48	136 000,00					217 552,52	250 500,00
73581 - EHPAD - Produits à la charge de la CAF		0,00								0,00	0,00
7381 - Autres financeurs-Pr. à charge de la CAF		81 090,00		57 381,00						138 471,00	0,00
018 - Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation		152 000,00	154 650,00	22 794,00	30 350,00	500,00	200,00	500,00	104,00	175 794,00	185 304,00
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel non médical		16 000,00	20 000,00	19 694,00	27 000,00			0,00		35 694,00	47 000,00
706 - Prestations de services		0,00	50,00	600,00	350,00					600,00	400,00
7088 - Autres produits d'activités annexes		1 000,00	700,00	2 500,00	2 000,00	500,00	200,00	500,00	104,00	4 500,00	3 004,00
7488 - Autres		135 000,00	133 900,00			0,00		0,00		135 000,00	133 900,00
7548 - Autres remboursements de frais				0,00	1 000,00			0,00		0,00	1 000,00
7588 - Autres produits divers de gestion courante		0,00						0,00		0,00	0,00
019 - Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables		910,00	1 858,00	21 381,00	14 031,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 291,00	15 891,00
773 - Mandats annulés (sur exerc. antér.) ou atteints échéance quadri		0,00								0,00	0,00
777 - Quote part des subventions d'investissement virées au résultat		910,00	1 858,00	21 381,00	14 031,00	0,00		0,00		22 291,00	15 891,00
Total recettes		3 069 846,15	3 088 207,00	3 440 329,82	3 457 569,00	323 569,19	308 291,00	267 414,60	222 292,00	7 101 159,76	7 076 392,00
Résultat prévisionnel 2026		71 516,15	-70 628,00	-40 450,18	-148 859,00	-29 755,81	8 776,00	-33 699,40	-57 569,00	-32 389,24	-32 389,24

ETABLISSEMENTS ET SERVICES HORS CPOM - EPRD 2026

DEPENSES	EHPA LES HEURES CLAIRES		EHPA ARTHUR MUSMEAUX		SAD MIXTE		LA HOUBLONNIERE		TOTAL BUDGET PREVISIONNEL	
	Budget précédent	Propositions 2026	Budget précédent	Propositions 2026	Budget précédent	Propositions 2026	Budget précédent	Propositions 2026	Budget précédent	Propositions 2026
011 - Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	171 500,00	183 280,00	328 200,00	378 250,00	361 800,00	407 779,00	9 550,00	8 050,00	871 050,00	977 359,00
60611 - Eau et assainissement	10 500,00	11 200,00	20 200,00	26 100,00	1 650,00	1 550,00	200,00	1 100,00	32 550,00	39 950,00
60612 - Energie, électricité	25 000,00	22 000,00	66 000,00	59 200,00	4 000,00	3 500,00	1 200,00	2 200,00	96 200,00	86 900,00
60613 - Chauffage	30 500,00	39 000,00	113 800,00	119 300,00	5 500,00	5 500,00			149 800,00	163 800,00
60621 - Combustibles et carburants	1 000,00	950,00	1 500,00	1 200,00	16 500,00	13 400,00			19 000,00	15 550,00
60622 - Produits d'entretien	2 500,00	2 000,00	3 900,00	3 500,00	1 300,00	950,00	200,00	150,00	7 900,00	6 600,00
60623 - Fournitures d'atelier	5 800,00	5 200,00	6 000,00	8 000,00	200,00		800,00	300,00	12 800,00	13 500,00
60624 - Fournitures administratives	1 400,00	1 600,00	1 500,00	1 000,00	4 950,00	2 100,00	500,00		8 350,00	4 700,00
60625 - Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs	200,00	400,00					200,00		400,00	400,00
60628 - Autres fournitures non stockées	5 200,00	5 500,00	7 000,00	5 000,00	3 900,00	1 650,00	2 500,00	800,00	18 600,00	12 950,00
6063 - Alimentation	84 000,00	88 000,00	95 000,00	3 000,00	10 000,00	11 899,00	1 500,00	2 000,00	190 500,00	104 899,00
6066 - Fournitures médicales					4 200,00	4 700,00			4 200,00	4 700,00
61118 - Autres					135 000,00	200 000,00			135 000,00	200 000,00
61128 - Autres prestations à caractère médico-social	600,00	800,00	2 000,00						2 600,00	
62428 - Autres transports d'usagers	1 000,00	50,00	1 000,00				950,00		2 950,00	
6251 - Voyages et déplacements	0,00	230,00			33 300,00	33 900,00			33 300,00	
6261 - Frais d'affranchissements	900,00	650,00	300,00	250,00	14 500,00	8 880,00			15 700,00	
6262 - Frais de télécommunication	2 900,00	2 600,00	10 000,00	9 000,00	8 800,00	6 250,00	1 500,00	1 500,00	23 200,00	
6282 - Prestations d'alimentation à l'extérieur			0,00	130 000,00	118 000,00	112 000,00			118 000,00	
6283 - Prestation de nettoyage à l'extérieur	0,00	3 100,00	0,00	12 700,00	0,00	1 500,00			0,00	

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le

ID : 059-245900287-20251118-D2025042-DE

DEPENSES	EHPA LES HEURES CLAIRES		EHPA ARTHUR MUSMEUX		SAD MIXTE		LA HOUBLONNIERE		TOTAL BUDGET PREVISIONNEL	
	Budget précédent	Propositions 2026	Budget précédent	Propositions 2026	Budget précédent	Propositions 2026	Budget précédent	Propositions 2026	Budget précédent	Propositions 2026
012 - Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	351 117,00	340 962,00	397 680,00	321 811,00	3 110 283,00	3 080 001,00	47 300,00	47 600,00	3 906 360,00	3 790 374,00
6218 - Autres personnels extérieurs	0,00	260,00	0,00	260,00	0,00	780,00			0,00	1 300,00
6226 - Honoraires	20 000,00	13 000,00	20 000,00	15 000,00	412,00	618,00	564,00	500,00	40 976,00	29 118,00
6331 - Versement Mobilité	3 546,00	3 355,00	4 235,00	3 223,00	42 041,00	41 995,00	520,00	533,00	50 342,00	49 106,00
6332 - Allocation logement	887,00	839,00	1 059,00	806,00	10 542,00	10 500,00	130,00	133,00	12 618,00	12 278,00
6333 - Participation des employeurs à la formation professionnelle cont	1 773,00	1 677,00	2 117,00	1 611,00	21 026,00	20 997,00	260,00	266,00	25 176,00	24 551,00
6334 - Cotisations au centre national de gestion	2 600,00	2 600,00	1 500,00	1 950,00	14 800,00	14 650,00	0,00		18 900,00	19 200,00
6338 - Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	532,00	503,00	635,00	483,00	6 326,00	6 304,00	78,00	80,00	7 571,00	7 370,00
64111 - Rémunération principale	121 902,00	119 433,00	145 118,00	131 419,00	1 469 081,00	1 415 737,00	22 975,00	23 494,00	1 759 076,00	1 690 083,00
64112 - Indemnité de résidence	1 230,00	1 237,00	1 471,00	1 312,00	14 423,00	13 846,00	230,00	218,00	17 354,00	16 613,00
64114 - Nouvelle bonification indiciaire (NBI)	1 561,00	1 628,00	2 762,00	2 386,00	6 103,00	5 463,00			10 426,00	9 477,00
64115 - Supplément familial de traitement	1 637,00	1 444,00	819,00	891,00	20 606,00	17 864,00	936,00	965,00	23 998,00	21 164,00
641182 - Complément de traitement indiciaire (CTI)	14 427,00	14 174,00	7 105,00	8 244,00	173 128,00	165 807,00	3 050,00	3 142,00	197 710,00	191 367,00
641183 - Prime Grand âge	95,00		101,00		13 152,00	10 506,00			13 348,00	10 506,00
641185 - Majoration horaire pour travail de nuit					67,00				67,00	0,00
641186 - Indemnités forfaitaires pour travail des dimanches et jours féri	1 682,00	71,00	1 979,00	1 461,00	46 023,00	47 316,00			49 684,00	48 848,00
641188 - Autres indemnités	47 553,00	48 979,00	50 151,00	47 658,00	320 648,00	321 831,00	5 441,00	4 670,00	423 793,00	423 138,00
64131 - Rémunération principale	13 319,00	18 688,00	36 402,00	13 150,00	276 199,00	304 682,00			325 920,00	336 520,00
641382 - Complément de traitement indiciaire (CTI)	1 702,00	2 366,00	4 382,00	1 584,00	27 139,00	31 388,00			33 223,00	35 338,00
641383 - Prime Grand âge					0,00	1 943,00			0,00	1 943,00
641386 - Indemnités forfaitaires pour travail des dimanches et jours féri	106,00		1 074,00		10 611,00	14 767,00			11 791,00	14 767,00
641388 - Personnel non tit. sur empl. perm. - Autres indemnités	2 123,00	4 364,00	7 958,00	4 179,00	15 925,00	24 438,00			26 006,00	32 981,00
64511 - Rémunération principale	17 434,00	12 214,00	4 361,00	216,00	30 466,00	17 568,00			52 261,00	29 998,00
645182 - Complément de traitement indiciaire (CTI)	2 288,00	1 631,00	493,00		4 008,00	2 226,00			6 789,00	3 857,00
645183 - Prime Grand âge					621,00	390,00			621,00	390,00
645186 - Indemnités forfaitaires pour travail des dimanches et jours féri					690,00	655,00			690,00	655,00
645188 - Personnel non médical de rempl. - Autres indemnités	3 835,00	1 637,00	28,00	885,00	1 930,00	1 200,00			5 793,00	3 722,00
64717 - Apprentis	5 825,00	1 941,00	3 682,00	1 427,00	7 198,00	4 004,00	533,00		17 238,00	3 327,00
645111 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	35 492,00	34 360,00	43 735,00	28 955,00	291 633,00	283 394,00	3 757,00	4 030,00	374 617,00	370 793,00
64513 - Cotisations aux caisses de retraite	1 729,00	1 740,00	2 271,00	814,00	61 955,00	62 709,00			65 955,00	63 233,00
64514 - Cotisations à l'A.S.S.E.D.I.C.	1 688,00	1 677,00	2 296,00	820,00	14 514,00	15 481,00			18 498,00	17 988,00
64515 - Cotisations à la C.N.R.A.C.L.	43 906,00	46 947,00	49 443,00	49 260,00	201 036,00	204 359,00	8 296,00	9 234,00	302 681,00	309 870,00
64518 - Cotisations aux autres organismes sociaux	1 145,00	1 097,00	1 403,00	1 217,00	5 560,00	5 050,00	230,00	235,00	8 338,00	7 593,00
6473 - Allocations de chômage					0,00	583,00			0,00	583,00
6475 - Médecine du travail	700,00	1 200,00	700,00	1 000,00	1 700,00	6 100,00	200,00	50,00	3 300,00	8 373,00
6488 - Autres charges diverses de personnel	400,00	1 900,00	400,00	1 600,00	700,00	4 850,00	100,00	50,00	1 600,00	8 431,00

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le 17/11/2025



ID : 059-245900287-20251118-D2025042-DE

DEPENSES	EHPA LES HEURES CLAIRES		EHPA ARTHUR MUSMEAUX		SAD MIXTE		LA HOUBLONNIERE		TOTAL BUDGET PREVISIONNEL	
	Budget précédent	Propositions 2026	Budget précédent	Propositions 2026	Budget précédent	Propositions 2026	Budget précédent	Propositions 2026	Budget précédent	Propositions 2026
016 - Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	133 801,00	128 201,00	322 120,00	307 105,00	190 820,00	156 422,00	11 605,00	11 428,00	658 346,00	603 156,00
6132 - Locations immobilières	51 700,00	53 000,00	236 500,00	220 000,00	15 200,00	15 052,00	9 700,00	9 595,00	313 100,00	297 647,00
61351 - Informatique	3 700,00	4 650,00	5 400,00	6 200,00	37 900,00	36 170,00			47 000,00	47 020,00
61353 - Matériel de transport	1 600,00		15 500,00		20 800,00	16 100,00			37 900,00	16 100,00
61358 - Autres locations mobilières	2 800,00	2 700,00	2 700,00	5 000,00	2 850,00	3 380,00			8 350,00	11 080,00
61521 - Entretien et réparations bâtiments publics	500,00	1 620,00	1 200,00	1 500,00					1 700,00	3 120,00
61528 - Entretien et réparations autres bâtiments			500,00			11 250,00			500,00	11 250,00
61558 - Autres matériels et outillages	6 700,00	7 500,00	12 000,00	16 500,00	3 000,00	9 270,00	0,00	10,00	21 700,00	33 280,00
61561 - Informatique	1 800,00	1 300,00	1 200,00	2 424,00	9 700,00				12 700,00	3 724,00
61568 - Autres	17 800,00	18 700,00	18 500,00	19 200,00	1 700,00	2 100,00			38 000,00	40 000,00
6162 - Assurance dommage construction	1 000,00	2 050,00	2 100,00	4 200,00	240,00	470,00	100,00	180,00	3 440,00	6 900,00
6163 - Assurance transport	890,00	1 400,00	1 200,00	1 700,00	7 700,00	9 460,00			9 790,00	12 560,00
6165 - Responsabilité civile	120,00	200,00	120,00	170,00	1 570,00	2 200,00			1 810,00	2 570,00
61681 - Assurance maladie, maternité et accident du travail	11 050,00	2 400,00	6 520,00	1 900,00	27 550,00	10 710,00	0,00	340,00	45 120,00	15 350,00
61688 - Autres risques	140,00	110,00	200,00	160,00	1 180,00	970,00			1 520,00	1 240,00
6182 - Documentation générale et technique	100,00	100,00	150,00	150,00	1 050,00	920,00			1 300,00	1 170,00
6188 - Autres frais divers	2 630,00	2 200,00	8 250,00	6 000,00	8 800,00	11 900,00			19 680,00	20 100,00
623 - Publicité, publications, relations publiques	2 500,00	2 000,00	3 500,00	2 500,00	400,00	500,00	1 500,00	400,00	7 900,00	5 400,00
627 - Services bancaires et assimilés	0,00	500,00	0,00	700,00	400,00	2 010,00	0,00	50,00	400,00	3 260,00
6541 - Créances admises en non valeur			0,00		0,00				0,00	0,00
6542 - Créances éteintes			0,00						0,00	0,00
6588 - Autres					0,00				0,00	
6615 - Intérêts des lignes de crédit de trésorerie	0,00	3 500,00	0,00	5 500,00	40 000,00	13 540,00	0,00	550,00	40 000,00	
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00		0,00			0,00			0,00	
68111 - Immobilisations incorporelles	271,00	271,00	101,00	101,00	1 880,00	1 840,00			2 252,00	
68112 - Immobilisations corporelles	28 500,00	24 000,00	6 479,00	13 200,00	8 900,00	8 580,00	305,00	303,00	44 184,00	
Total	656 418,00	652 443,00	1 048 000,00	1 007 166,00	3 662 883,00	3 644 202,00	68 455,00	67 078,00	5 435 756,00	

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le 22/11/2025



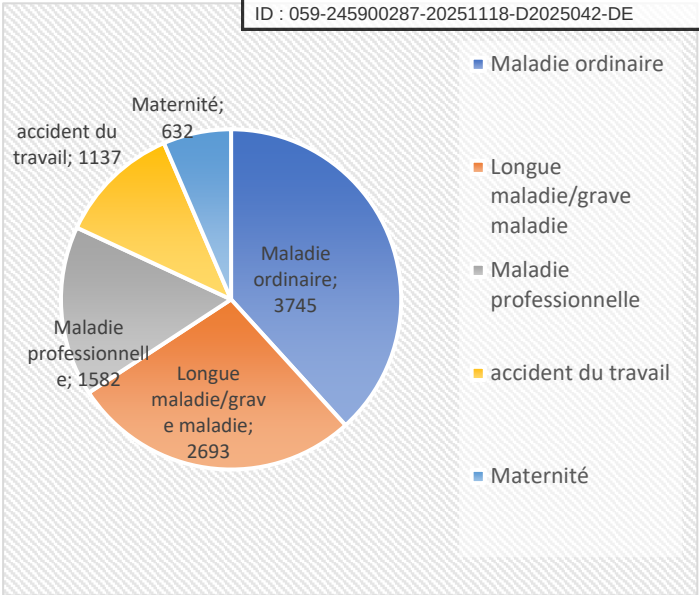
ID : 059-245900287-20251118-D2025042-DE

RECETTES	EHPA LES HEURES CLAIRES		EHPA ARTHUR MUSMEUX		SAD MIXTE		LA HOUBLONNIERE		TOTAL BUDGET PREVISIONNEL	
	Budget précédent	Propositions 2026	Budget précédent	Propositions 2026	Budget précédent	Propositions 2026	Budget précédent	Propositions 2026	Budget précédent	Propositions 2026
017 - Groupe 1 : Produits de la tarification	668 520,00	620 241,00	917 396,00	896 241,00	3 256 787,00	3 258 520,00	0,00	0,00	4 842 703,00	4 775 002,00
7311121 - Forfait global de soins					1 281 787,00	1 302 852,00			1 281 787,00	1 302 852,00
7331112 - Dotation complémentaire					127 000,00	127 000,00			127 000,00	127 000,00
73313 - Dépt - Pers. âgées - Prix de journée	87 907,68		36 888,63						124 796,31	0,00
7331411 - Tarif horaire					1 272 103,77	1 828 668,00			1 272 103,77	1 828 668,00
7332411 - Tarif horaire					37 868,81				37 868,81	0,00
73412 - Usager (hors EHPAD) - Pers. âgées - SAAD					434 285,80				434 285,80	0,00
73418 - Usager (hors EHPAD)-P.âgées-autres ESMS	555 612,32	594 000,00	855 507,37	870 000,00					1 411 119,69	1 464 000,00
735311 - EHPAD - Usager - Part hébergement-Tarifs jour socle pres	0,00								0,00	0,00
7388 - Autres financeurs - Autres	25 000,00	26 241,00	25 000,00	26 241,00	103 741,62				153 741,62	52 482,00
018 - Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	44 000,00	42 200,00	43 000,00	27 300,00	478 322,00	323 926,00	60 000,00	60 000,00	625 322,00	453 426,00
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel non mé	0,00		0,00		50 000,00	52 650,00			50 000,00	52 650,00
706 - Prestations de services	5 000,00	3 500,00	19 000,00	11 300,00	0,00	500,00			24 000,00	15 300,00
7085 - Prestations délivrées aux usagers, accompagnants et autres tier					17 000,00	13 100,00			17 000,00	13 100,00
7088 - Autres produits d'activités annexes	0,00	200,00	9 000,00	6 000,00	237 478,94	226 000,00			246 478,94	232 200,00
7488 - Autres	39 000,00	38 500,00	0,00		173 843,06	31 676,00	60 000,00	60 000,00	272 843,06	130 176,00
7548 - Autres remboursements de frais			15 000,00	10 000,00					15 000,00	10 000,00
7588 - Autres produits divers de gestion courante			0,00						0,00	
019 - Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773 - Mandats annulés (sur exerc. antér.) ou atteints dechéance q	0,00		0,00						0,00	
777 - Quote part des subventions d'investissement virées au résul	0,00								0,00	
Total	712 520,00	662 441,00	960 396,00	923 541,00	3 735 109,00	3 582 446,00	60 000,00	60 000,00	5 468 025,00	
Résultat prévisionnel 2026	56 102,00	9 998,00	-87 604,00	-83 625,00	72 226,00	-61 756,00	-8 455,00	-7 078,00	32 269,00	

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 059-245900287-20251118-D2025042-DE

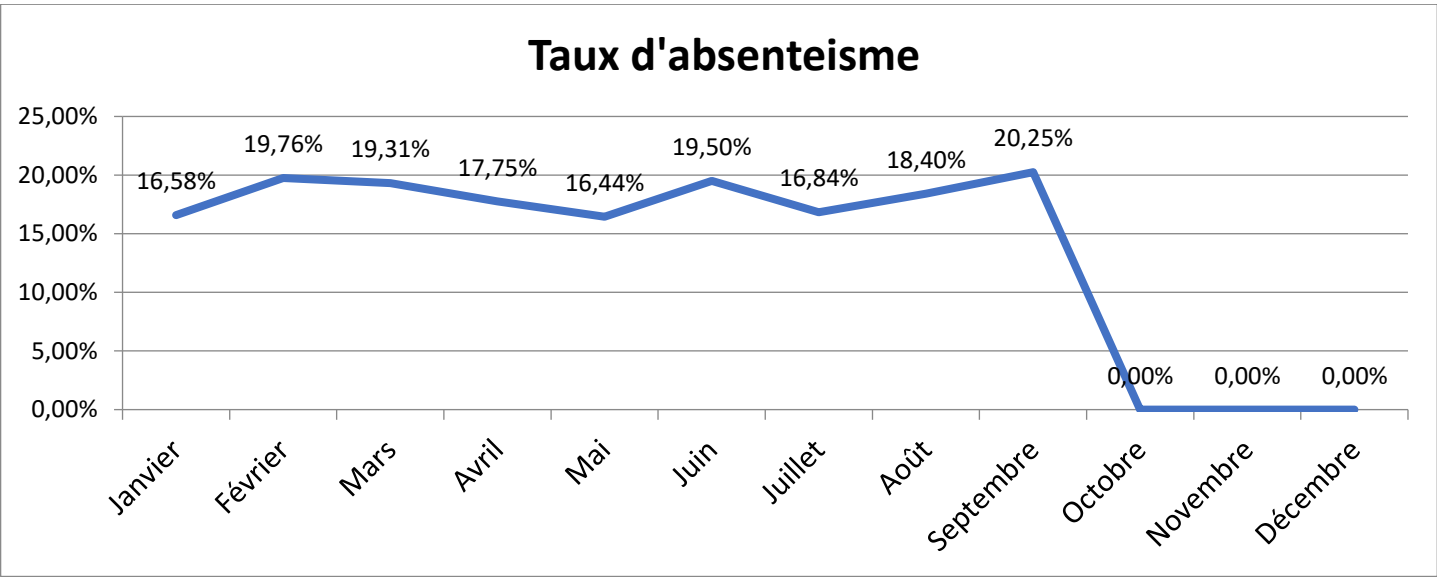
5. L'ABSENTÉISME AU 30/09/2025

ENSEMBLE DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES	
ABSENCES	NOMBRE DE JOURS D'ABSENCE
MALADIE ORDINAIRE	3745
LONGUE MALADIE/GRAVE MALADIE	2693
MALADIE PROFESSIONNELLE	1582
ACCIDENT DE TRAVAIL	1137
MATERNITE	632
TOTAL	9 789



	Taux d'absentéisme
JANVIER	16.58%
FEVRIER	19.76%
MARS	19.31%
AVRIL	17.75%
MAI	16.44%
JUIN	19.50%
JUILLET	16.84%
AOUT	18.40%
SEPTEMBRE	20.25%
OCTOBRE	0%
NOVEMBRE	0%
DECEMBRE	0%

ANNEE	TAUX ABSENTEISME
2019	14%
2020	21%
2021	14%
2022	18.82%
2023	17.21%
2024	16.84%
2025	12.39%



COUT ABSENTEISME 2024	COUT REMPLACEMENT 2024	REMBOURSEMENT ASSURANCE 2024	Envoyé en préfecture le 19/11/2025 Reçu en préfecture le 19/11/2025 Publié le 19/11/2025 ID : 059-245900287-20251118-D2025042-DE
982 696.28€	626 431.63€	82 582.23€	TOTAL 1 526 545.66€

Coût absentéisme 2025 au 30/09/2025

COUT ABSENTEISME 2025	COUT REMPLACEMENT 2025	REMBOURSEMENT ASSURANCE 2025	TOTAL
570 109.45€	416 051.74€	67 927.39€	918 233.80€

Pour information : cotisation assurance du personnel pour 2024 : 161 095.61€

Cotisation assurance du personnel pour 2025 : 43 657.28€

L'analyse de l'absentéisme pour l'année 2025 (données arrêtées au 30 septembre) fait apparaître un total de **9 789 jours d'absence**, toutes causes confondues, répartis entre la maladie ordinaire (3 745 jours), la longue ou grave maladie (2 693 jours), la maladie professionnelle (1 582 jours), les accidents de travail (1 137 jours) et les congés maternité (632 jours). Le **taux global d'absentéisme s'établit à 12,39 %**, marquant une **baisse significative** par rapport à 2024 (16,84 %). Cette évolution conforte la tendance observée depuis 2022 et traduit les effets positifs des actions engagées en matière de prévention et d'amélioration des conditions de travail.

Sur le plan financier, le **coût total de l'absentéisme** (incluant les remplacements et les remboursements d'assurance) s'élève à **918 233,80 € au 30 septembre 2025**, contre **1 526 545,66 € en 2024**, soit une diminution d'environ 40 %. Cette baisse s'accompagne d'une **réduction des cotisations d'assurance** (43 657,28 € en 2025 contre 161 095,61 € en 2024). L'ensemble de ces éléments atteste d'une **maîtrise progressive du phénomène**, qui résulte d'une politique de gestion des ressources humaines axée sur la prévention, l'accompagnement des agents et le maintien dans l'emploi.

En 2025, le comité des âges a proposé une assurance santé complémentaire. Le Comité des âges a adhéré au contrat groupe du centre de gestion. À ce titre, le Comité des âges verse une participation de 7€ à chaque agent qui a souscrit un contrat de prévoyance dans ce cadre.

Au 1er janvier 2026, le Comité des Âges adhérera au contrat de mutuelle proposé par le Centre de Gestion (CDG), à savoir la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT). Ce choix vise à offrir aux agents une couverture santé plus avantageuse, à la fois moins coûteuse et présentant de meilleures prestations de remboursement. Par ailleurs, cette adhésion permettra aux agents de bénéficier de la participation financière de l'employeur sur la cotisation mutuelle, fixée à 15 € pour les agents de catégorie A, 25 € pour la catégorie B et 35 € pour la catégorie C. Cette mesure s'inscrit dans une logique d'amélioration de la protection sociale des agents.